

# Rapport sur l'Action Sociale du Régime Arrco en 2007

**Vision d'ensemble**



Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE  
DU REGIME ARRCO EN 2007

VISION D'ENSEMBLE



## Sommaire 2<sup>ème</sup> partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco pour l'exercice 2007

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>1. Analyse comptable du fonds social</b>	<b>15</b>
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	17
1.3 <i>Les disponibilités dégagées par les institutions</i>	20
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>La réserve sociale mutualisée</i>	22
<b>2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social</b>	<b>27</b>
2.1 <i>Le résultat financier</i>	27
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	28
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	30
2.3.1 <i>Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée</i>	30
2.3.2 <i>Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée</i>	31
<b>3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale</b>	<b>39</b>
3.1 <i>Les aides financières individuelles (hors action sociale mutualisée)</i>	39
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	43
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	45
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	48
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	50
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	50
3.5.2 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	52
<b>4. Les prêts individuels</b>	<b>59</b>
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	59
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds technique</i>	59
<b>5. Bilan des orientations sociales prioritaires</b>	<b>67</b>
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	69
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	70
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	72
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	73
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	74
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale</i>	75
<b>Conclusion</b>	<b>79</b>
<b>Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2007</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 2 : Bilan du fonds social 2007</b>	<b>84</b>
<b>Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2007</b>	<b>86</b>
<b>Annexe 4 : Bilan de la fédération 2007</b>	<b>87</b>







## Introduction

### **Un nouveau rapport sur l'action sociale pour le régime Arrco**

L'année 2006 avait inauguré un nouveau rapport sur l'action sociale du régime Arrco comprenant un périmètre d'études et un contenu rénovés. L'année 2007 utilise donc ce même système d'information, selon un traitement et une restitution identique.

L'option retenue consistant à s'appuyer principalement sur les informations comptables recueillies annuellement par la direction financière des fédérations et de limiter autant que faire se peut les enquêtes parallèles menées par la direction de l'action sociale, est maintenue et confirmée.

Aussi, la collecte des informations a eu lieu en 3 temps :

1. Enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2008 (enquête TISIF), par la direction de l'action sociale,
2. Centralisation des comptes individuels en avril 2008, par la direction financière,
3. Complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2008, par la direction financière.

Les outils d'exploitation des données comptables et statistiques mis en place avec la direction des systèmes d'information pour harmoniser la restitution des informations ont été confirmés. Ce système permet de s'adapter aux évolutions demandées tant par les instances, que pour les besoins des services.

Ainsi, il a été retenu en 2007 que toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, ne sont maintenues en charges de gestion courante que les charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de fonctionnement.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1<sup>er</sup> document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2<sup>ème</sup> document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Arrco,
- le 3<sup>ème</sup> document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans les axes prioritaires.

Le régime Arrco en 2007 comprend 36 institutions de retraite complémentaire.

L'accent a été mis sur les actions prioritaires de l'action sociale du régime définies et actualisées par les instances.

Dans ce rapport 2007, il est possible d'établir des comparaisons avec les informations recueillies en 2006 du fait des périmètres identiques pour les deux années. Il est à noter que toutes les données comptables recueillies en 2006 ont été réévaluées en euros constants afin

de neutraliser l'effet de l'inflation (1,5 % en 2007). Toute augmentation d'une dépense dans un champ prioritaire, constatée en 2007 et comparée à 2006 en euros constants, reflète donc un réel effort consenti par les institutions.

Il en est ainsi des **financements collectifs en hausse de 18 %** en 2007 et des **actions mutualisées** en hausse de 8,3 %, et de la part de la **dotations sociale du régime Arrco consacrée aux actions prioritaires** en hausse de 10 points par rapport à 2006, passant ainsi de **53,5 % à 64 %**.





## Le fonds social en 2007

➤ Nombre d'institutions de retraite	<b>36</b>
➤ Dotation sociale <b>identique à 2006 (en € constants)</b>	<b>245 M€</b>
➤ dont dotation action sociale mutualisée	<b>38 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>47 M€</b>
➤ Charges d'exploitation <b>- 2,3 % par rapport à 2006</b>	<b>254 M€</b>
➤ Utilisation de la dotation sociale (par les charges d'exploitation)	<b>104 %</b>
➤ Disponibilités à long terme <b>Soit 16,86 mois de charges totales</b>	<b>396,4 M€</b>
➤ Engagements hors bilan	<b>22,8 M€</b>



## 1. Analyse comptable du fonds social

### 1.1 Le résultat du fonds social

L'analyse a porté sur les comptes individuels du fonds social des 36 institutions Arrco et sur les comptes du fonds social de la fédération. En effet, l'Arrco, depuis 2005, gère une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux. L'alimentation de cette réserve et son utilisation seront présentées au point 1.5.

En ce qui concerne les fonds social des 36 institutions, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2007	2006 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>244 982 389</b>	<b>244 779 738</b>
Dotation action sociale	207 307 922	207 019 459
Dotation action sociale mutualisée	37 585 320	37 396 495
Autres	89 147	363 784
Autres produits d'exploitation	27 110 303	36 518 750
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>272 092 692</b>	<b>281 298 488</b>
Produits financiers	40 359 377	54 543 834
Produits exceptionnels	16 538 119	8 149 908
<b>Sous total produits</b>	<b>328 990 188</b>	<b>343 992 229</b>
Résultat perte (négatif)		
<b>Total produits</b>	<b>328 990 188</b>	<b>343 992 229</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>173 168 862</b>	<b>153 024 786</b>
Actions mutualisées	33 830 080	
Aides individuelles	85 241 470	
Financement collectif	36 906 029	
Actions de service	17 191 283	
Charges de gestion courante	80 647 443	106 834 447
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>253 816 305</b>	<b>259 859 233</b>
Charges financières	10 477 824	17 485 161
Charges exceptionnelles	17 800 204	11 906 555
<b>Sous total charges</b>	<b>282 094 333</b>	<b>289 250 950</b>
Autres produits	84 517	-113 168
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>46 980 372</b>	<b>54 854 448</b>
<b>Total charges</b>	<b>328 990 188</b>	<b>343 992 229</b>

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de **47 M€**. Il était de 54,9 M€ en 2006 (en euros constants), en diminution de 14 %.

Les principaux postes du compte de résultat, à savoir le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel seront analysés au point 2.

Parmi les 36 institutions, 28 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 8, un résultat déficitaire, réduisant la réserve. Le détail concernant chaque institution est proposé dans la troisième partie du rapport qui présente les chiffres clefs de chaque institution du régime.

## 1.2 La dotation sociale

	2007	2006 € constants
<b>Dotation sociale</b>	<b>244 893 242</b>	<b>244 779 738</b>
Charges d'exploitation	253 816 305	259 859 233
Charges totales	282 094 333	289 250 950
Ressources totales	328 990 188	343 992 229
<b>Charges exploitation/Dotation sociale</b>	<b>104%</b>	<b>106%</b>
<b>Charges totales/Dotation sociale</b>	<b>115%</b>	<b>118%</b>
<b>Charges totales/Ressources totales</b>	<b>86%</b>	<b>84%</b>

La dotation sociale s'élève à **245 M€** en 2007, elle est équivalente au montant de 2006 (en euros constants). Elle est composée de deux éléments :

- la dotation sociale (hors action sociale mutualisée) = 207 M€
- la dotation action sociale mutualisée = 38 M€

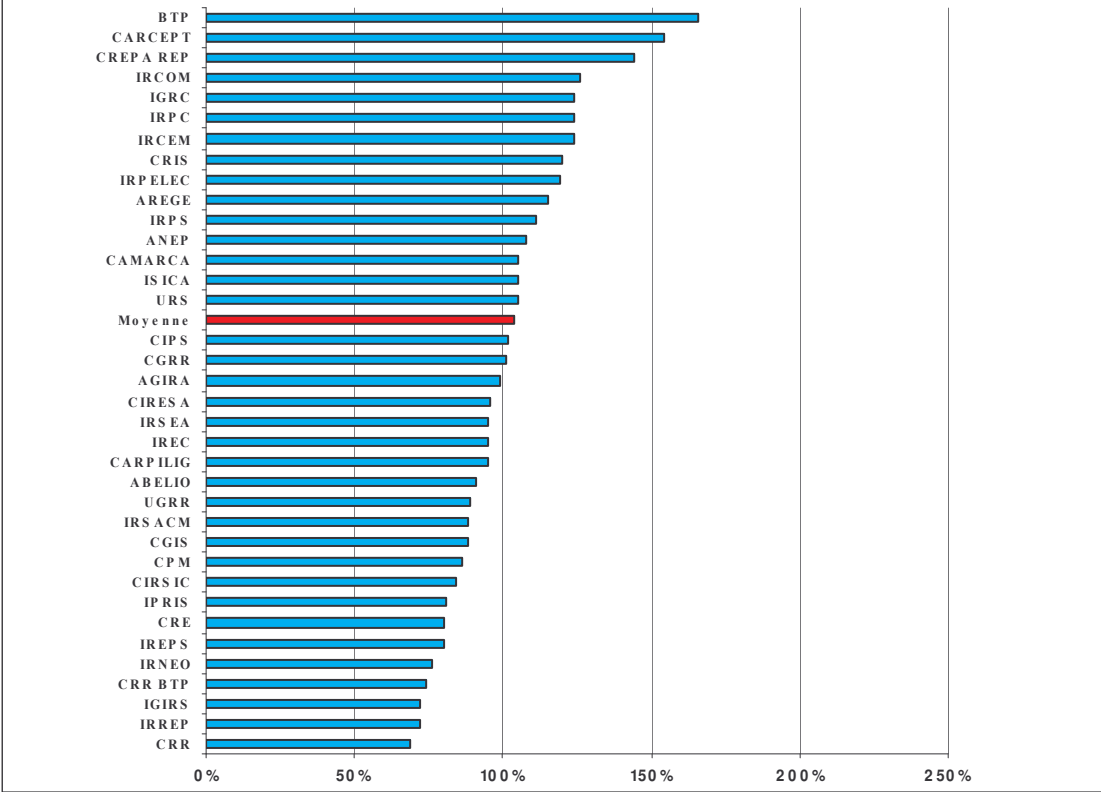
Les ressources totales s'élèvent à **329 M€**, elles sont en baisse de 4,4 % par rapport à 2006. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Il est à noter que la dotation sociale ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social (**115%** d'utilisation) mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (86%). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

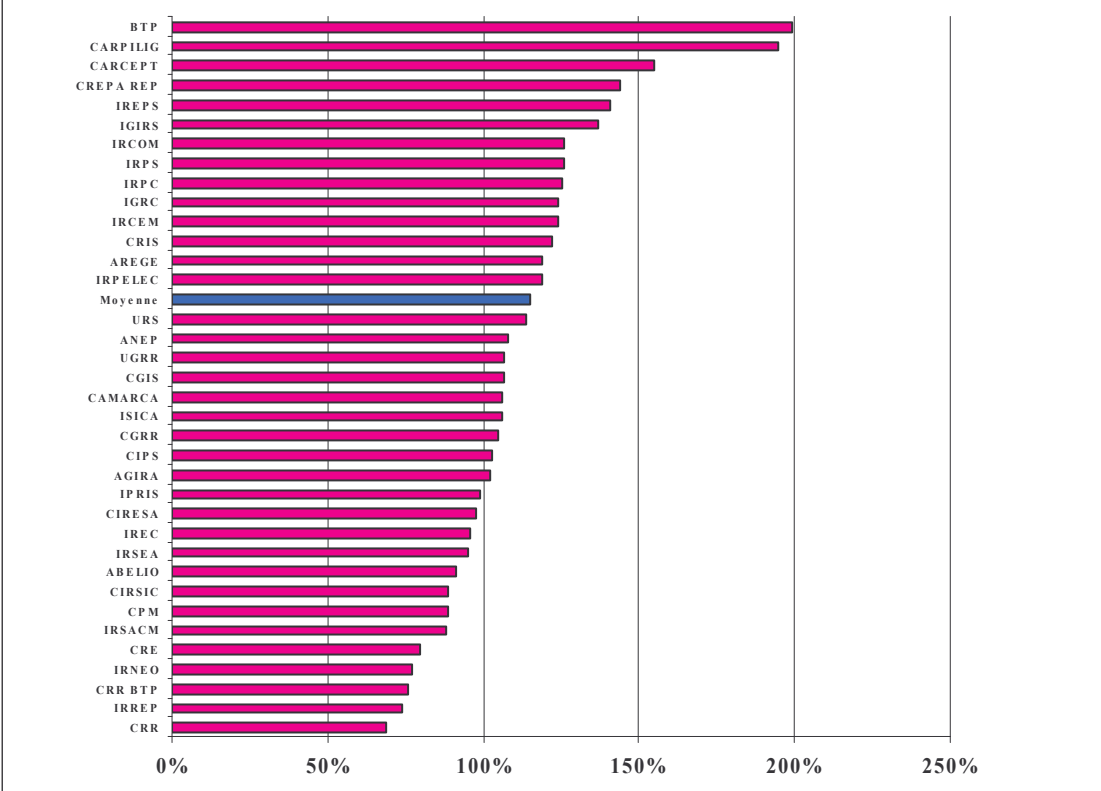
Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations :

- 17 institutions dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 6 autres plus de 90 %. 13 institutions se situent en deçà,
- 6 institutions en plus des 17 précédentes dépensent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses totales,
- 8 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social, 6 dépensent plus de 90 % de leurs ressources totales et 22 institutions constituent des réserves de plus de 10% de leurs ressources totales.

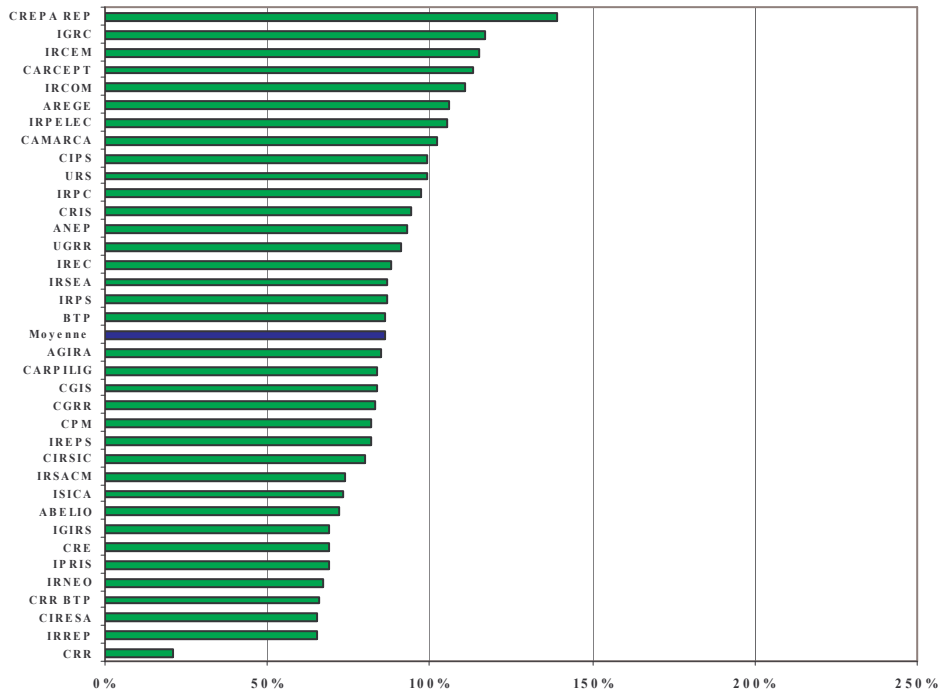
Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation



Utilisation de la dotation sociale par les charges totales



### Utilisation des ressources totales par les charges totales



### 1.3 Les disponibilités dégagées par les institutions

Il est proposé d'utiliser un autre indicateur que le calcul des réserves disponibles pour mesurer les disponibilités dégagées par les institutions à plus ou moins long terme.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier (point 2.1).

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ou- les comptes de liaisons entre fonds).

Les disponibilités sont présentées dans le tableau suivant :

	2007
Réserve d'action sociale au 01/01	515 835 203
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	49 424 820
Résultat de l'exercice	46 980 372
Réserves au 31/12	<b>612 240 395</b>
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	396 408 631
<b>Disponibilités à long terme en mois de charges totales</b>	<b>16,86</b>

Ainsi pour l'ensemble Arrco, les disponibilités à long terme correspondent à 16,86 mois de charges totales, soit près d'un an et 5 mois. Elles sont en augmentation de 24 M€ (en € constants) par rapport à 2006 où le rapport était de 14,33 mois de charges totales

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 28,4 M€ pour le régime.

Il apparaît que 16 institutions ont des disponibilités à long terme au-delà de la moyenne du régime, soit 44 %. La situation, institution par institution, sera présentée dans la troisième partie du rapport.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan et elles viendront en complément des dettes du régime donc en déduction des disponibilités.

## 1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD.

ARRCO	2007
<b>Engagements donnés</b>	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	287 245
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	16 217 056
Autres (*)	6 597 648
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>23 101 949</b>
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS</b>	
<b>Engagements reçus</b>	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>Engagements réciproques</b>	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	971 712
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>971 712</b>

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » et ceux compris dans la catégorie « autres » à savoir **22,8 M€** en 2007. Ces engagements augmentent de 46% par rapport à 2006 (en € constants).

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient tenir compte de ces **22,8 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situeraient à **373,6 M€**, soit 15,9 mois en équivalent mois/charges totales.

## 1.5 La réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Arrco une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 sur le résultat exceptionnel. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération (cf annexe 3) qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée (cf tableau ci-dessous).

Au 31 décembre 2007, cette réserve s'élève à **2,4 M€** :

<i>Exercice 2007</i>	RESERVE SOCIALE MUTUALISEE
<b>Réserve au 1er janvier de l'exercice</b>	294 367
<b>Mouvements de périmètre</b>	
<b>Apports divers</b>	
Intégrations	
Régularisations	
Autres mouvements	
<b>Prélèvements divers</b>	
Régularisations	
Autres mouvements	
<b>Variation de la réserve sociale mutualisée</b>	
<b>Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice</b>	294 367
<b>Résultat de l'exercice</b>	
Excédent	
Déficit	
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>	2 094 730
<b>Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice</b>	2 389 097

Les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Arrco en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2012) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

En outre, les instances ont souligné la nécessité de privilégier les efforts sur le parc existant pendant les deux premières années du plan (2008-2009) et ont différé, au terme des négociations paritaires de 2008, l'étude de nouveaux projets d'investissements en propriété.



Analyse détaillée des  
principales charges  
et ressources du  
fonds social



## **Les principales charges et ressources du fonds social**

	<b>2007</b>	<b>2006</b> <i>(€ constants)</i>
➤ Résultat financier	<b>30 M€</b>	<b>37 M€</b>
➤ Résultat exceptionnel	<b>- 1,3 M€</b>	<b>-3,8 M€</b>
➤ Résultat d'exploitation (hors action sociale mutualisée)	<b>14,5 M€</b>	<b>20,2 M€</b>
➤ Résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée	<b>3,8 M€</b>	<b>1,2 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>47 M€</b>	<b>54,8 M€</b>

**Le résultat excédentaire 2007 viendra alimenter la réserve 2008**



## 2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

### 2.1 Le résultat financier

	2007	2006 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	8 311 505	6 165 369
Revenus des titres de participation dans les SCI	1 833 456	2 783 952
Prêts	510 160	405 436
Activité de placement et placement de liquidités	23 724 554	35 417 689
Reprise sur dépréciations et provisions	5 645 438	9 296 334
Divers	334 264	475 053
<b>Total produits financiers</b>	<b>40 359 377</b>	<b>54 543 834</b>
Immobilisations de placement hors prêts	2 730 398	4 154 409
Activité de placement et placement de liquidités	101 700	622 857
Intérêts des emprunts et dettes	31 045	255 101
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	376 322	2 160 520
Dotations dépréciations et provisions	6 959 154	10 265 659
Divers	279 205	26 615
<b>Total charges financières</b>	<b>10 477 824</b>	<b>17 485 161</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>29 881 553</b>	<b>37 058 672</b>

Le résultat financier des 36 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 59 % des produits financiers réalisés en 2007.

Le résultat financier est excédentaire de 30 M€ en 2007, en diminution de 19 %.

Les autres produits financiers sont constitués des revenus des immobilisations financières dont les titres de participation dans les SCI propriétés d'établissements sur le fonds social (pour personnes âgées et vacances) ou les autres formes juridiques des propriétés des institutions (SARL, EURL...). Ce poste, d'un total de 10,1 M€ est le fait pour 8,3 M€ d'une institution, BTP-retraite.

Les charges financières sont principalement constituées des charges liées aux immobilisations financières de placement et de la prise en compte des dépréciations de ces immobilisations qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI, SARL propriétés des institutions. Le poste s'élève à 9,2 M€, il est le fait pour 8,3 M€ d'une institution, BTP-retraite.

Les produits financiers sont en baisse de 27 % par rapport à 2006 et les charges financières en baisse de 40 % d'où un résultat financier en baisse de 19 % par rapport à 2006.

En ce qui concerne le compte de résultat de la fédération Arrco (annexe 3), il apparaît que la gestion pour le compte des institutions de la réserve mutualisée qui recueille un tiers des plus values de cessions des établissements génère des produits financiers en 2007 de 12 937 €.

## 2.2 Le résultat exceptionnel

	2007	2006 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 331 778	576 555
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 467 780	5 797 735
Produits de cessions immobilisations corporelles	11 251 164	1 013 879
Produits de cession immobilisations financières	58 161	9 108
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	429 236	752 632
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>16 538 119</b>	<b>8 149 908</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 808 231	818 275
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	434 041	962 510
Charges exceptionnelles sur opération en capital	8 621 734	6 108 024
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	21 656	1 858 951
<b>Quote-part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée</b>	<b>2 018 191</b>	<b>233 509</b>
<b>Quote-part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite</b>	<b>1 896 351</b>	<b>1 925 285</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>17 800 204</b>	<b>11 906 555</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 262 085</b>	<b>-3 756 647</b>

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

En 2007, le résultat exceptionnel est déficitaire de 1,3 M€.

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Au 31/12/07, la quote-part transférée à la réserve mutualisée est de **2 M€**. Elle concerne les cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2007
IPRIS	Résidence Maïder à Biarritz (64)	115 572
CGIS	Résidences de vacances à La grande Motte (34), Saint gervais les bains (74) et Cannes (06)	1 343 986
URS	Résidence le Gallia à Cannes (06)	162 991
CARPILIG	Fin de cession du parc locatif	305 717

Par ailleurs, la prise en charge du solde déficitaire de gestion des CICAS reste le fait de deux institutions : CIRSIC et URS. Il est en forte diminution par rapport à 2006.

## 2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

L'action sociale mutualisée faisant l'objet d'un financement particulier de 16% de la dotation sociale Arrco, il a été choisi de l'analyser séparément du reste des dépenses d'exploitation. La présentation comprend donc ci-après un compte de résultat hors action sociale mutualisée et un compte de résultat de l'action sociale mutualisée.

### 2.3.1 Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée

	2007	2006 € constants
Dotation d'action sociale	207 307 922	207 019 459
Autres produits d'exploitation	6 400 091	13 741 667
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 368 698	20 740 742
Reprises sur amortissements droits de réservation	56 900	24 912
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	914 048	810 377
Transfert de charges d'exploitation	459 713	1 328 040
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>234 507 372</b>	<b>243 665 198</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>139 338 782</b>	<b>116 591 216</b>
Aides financières individuelles	85 241 470	94 812 762
Financement collectif	36 906 029	21 778 454
Actions de service	17 191 283	
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>80 647 443</b>	<b>106 834 447</b>
Sous traitance intra groupe	39 849 834	68 390 298
Services extérieurs	1 749 527	1 766 455
Impôts taxes et versements assimilés	193 987	204 284
Charges de personnel	67 827	-165 194
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	21 863 333	14 940 068
Dotation aux amortissements des droits de réservation	8 218 257	7 438 420
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	3 491 414	1 740 518
Autres charges de gestion courante	5 213 264	12 519 598
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>219 986 225</b>	<b>223 425 663</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14 521 147</b>	<b>20 239 534</b>

L'action sociale hors action sociale mutualisée comprend les interventions sociales suivantes :

- aides financières individuelles,
- financement collectif
- et actions de service.

Comme il a été précisé auparavant les montants correspondant à ces interventions sociales comprennent les charges de personnel dédiées à ces interventions. Ce poste a donc augmenté par rapport à 2006 de **19 %**.

Les charges de gestion courante incluent :

- les autres charges de personnel (notamment le management) et toutes les charges de fonctionnement,
- les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions dont une partie concerne l'acquisition de droits réservataires dans les établissements personnes âgées et handicapées.

Les charges de gestion courante ont fortement diminué par rapport à 2006, de **24 %**, en corollaire avec l'augmentation du montant des interventions sociales.

Une analyse détaillée de toutes ces charges sera proposée dans le point 3 du rapport.

Le principal produit d'exploitation est représenté par la dotation sociale, de laquelle ont été déduits les 16% dédiés à l'action sociale mutualisée.

Le résultat d'exploitation hors action sociale mutualisée est excédentaire de 14,5 M€ en 2007. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social.

**Les droits réservataires** acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées feront l'objet du point 3.4 du rapport.

### **2.3.2 Le résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée**

L'action sociale mutualisée Arrco fait l'objet d'un traitement particulier puisqu'elle bénéficie d'une dotation sociale dédiée : 16% de la dotation action sociale du régime redistribuée aux institutions en fonction de leurs charges comptabilisées dans les domaines mutualisés.

Les charges comptabilisées dans ce poste sont les suivantes :

- aide ménagère, amélioration de l'habitat et évaluation, coordonnés avec la CNAV,
- transport accompagné « Sortir Plus »,
- aide aux aidants,
- base de données sociale (BDS),
- suivi des droits réservataires,
- procédure EHPAD

Les dépenses prises en compte par la dotation action sociale coordonnée sont les dépenses liées directement à la mise en place des actions et les charges de personnel intervenant pour leur réalisation. Le détail des charges sera étudié au point 3.3 du rapport.

### Compte de résultat d'exploitation de l'action sociale mutualisée

	2007	2006 € constants
<b>Dotation action sociale mutualisée</b>	<b>37 585 320</b>	37 396 495
Prélèvement RCAS (2006)		236 795
Actions mutualisées (hors charges de personnel)	30 125 469	
Charges de personnel	3 704 611	
<b>Total charges mutualisées</b>	<b>33 830 080</b>	<b>36 433 570</b>
<b>Résultat action sociale mutualisée affecté à la réserve d'action sociale mutualisée gérée par les institutions</b>	<b>3 755 240</b>	<b>1 199 720</b>

Chaque institution, en fin d'année, compare le montant comptabilisé en charges d'actions sociales mutualisées et le montant de la dotation qui lui a été affecté. Lorsqu'une institution a une dotation action sociale mutualisée supérieure au montant de ses charges, elle constate donc un excédent qui alimente la réserve d'action sociale mutualisée gérée par chaque institution de retraite. Inversement, lorsqu'une institution constate un déficit, elle prélève le montant correspondant sur la réserve.

En 2007, 10 institutions présentent un déficit de **1,1 M€** et elles ont donc puisé la somme correspondante dans la réserve afin de financer l'ensemble de leurs actions mutualisées. Toutes les autres institutions, hors DOM, constatent un excédent qui va alimenter la réserve action sociale mutualisée d'un montant de **4,8 M€**. La différence entre les 2 est donc un résultat excédentaire de **3,7 M€** pour l'action sociale mutualisée en 2007, soit presque un triplement par rapport à 2006.

L'état complémentaire d'affectation de la réserve en comptabilité indique que l'excédent total du régime affecté à la réserve d'action sociale mutualisée a été de 5,5 M€ en 2007, soit une différence de 1,8 M€ avec le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Cette procédure d'affectation du résultat de l'action sociale mutualisée à la réserve a été mise en place pour la première fois en 2007. En effet, antérieurement à cet exercice, les charges et les produits de l'action sociale mutualisée se traduisaient par un prélèvement sur la réserve commune d'action sociale (en cas de déficit de l'action sociale mutualisée) et à une dotation à la réserve d'action sociale mutualisée (en cas d'excédent). Donc il est constaté quelques erreurs d'imputation en 2007 pour 11 institutions qui sont de deux natures et expliquent la différence de 1,8 M€ :

- non prise en compte des charges de personnel des actions mutualisées,
- erreur dans le report de l'excédent ou du déficit.

Une vigilance particulière sera opérée en 2008, avec notamment des contrôles de concordance des enregistrements comptables.



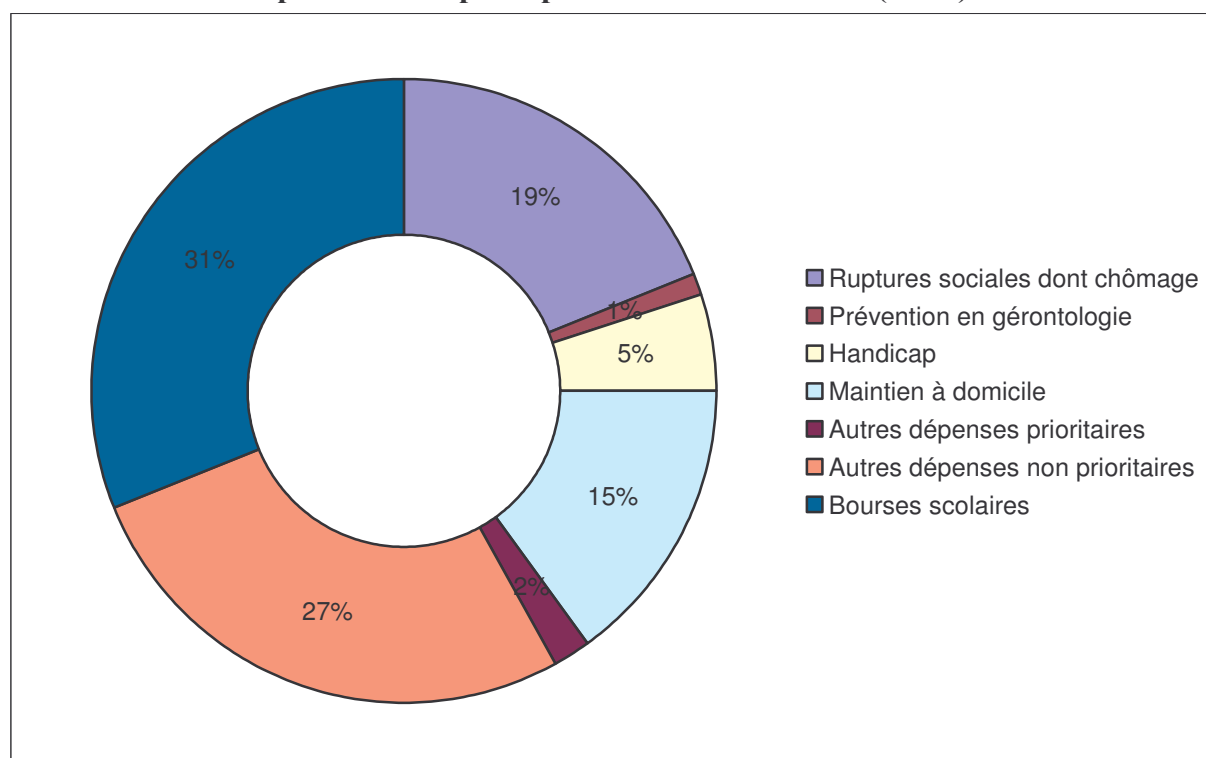
## Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale



## Les principales dépenses du fonds social

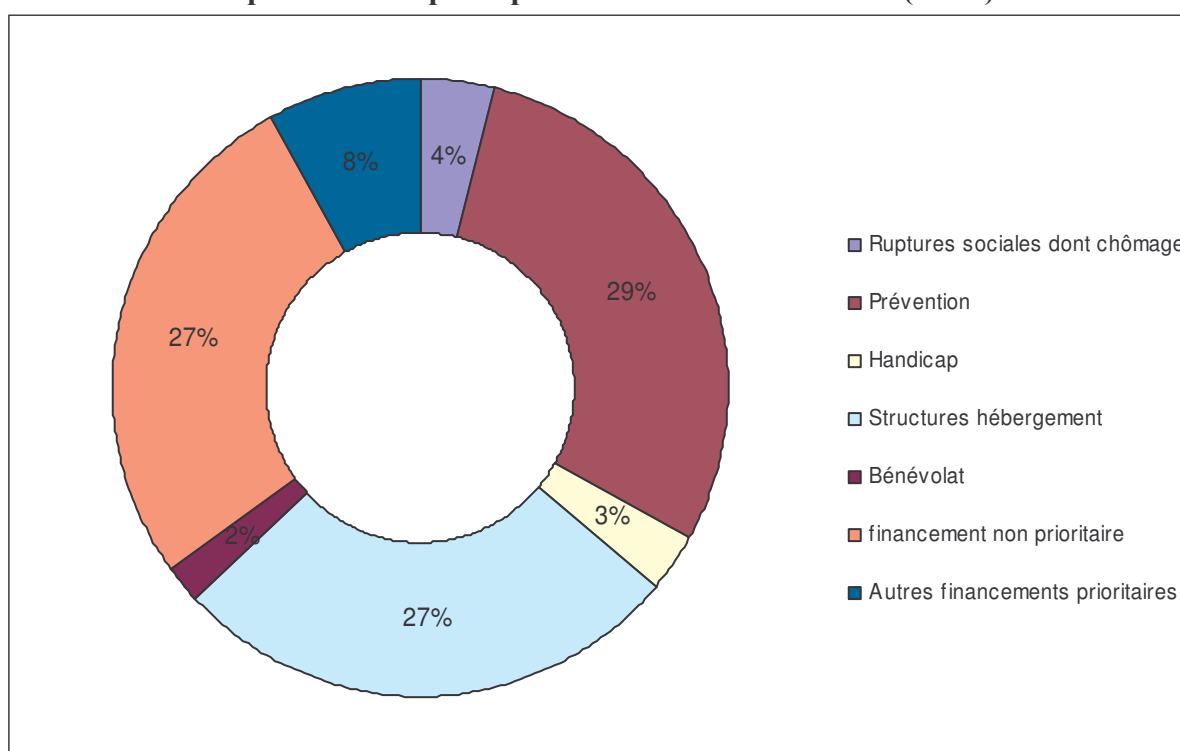
	2007	2006 <i>€ constants</i>
<b>Aides financières individuelles</b> - 21 % par rapport à 2006	<b>67,9 M€</b>	<b>85,5 M€</b>
<b>42 % d'aides prioritaires</b> dont :	<b>28,7 M€</b>	<b>34,2 M€</b>
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	17 M€	20,6 M€
Accompagnement perte d'autonomie	11,7 M€	13,6 M€
<b>58 % d'aides non prioritaires</b> dont :	<b>39,2 M€</b>	<b>51,3 M€</b>
Bourses scolaires	21,3 M€	29,1 M€
(- 27 % par rapport à 2006)		
Autres	17,9 M€	22,2 M€

**Répartition des principales aides individuelles (en %)**



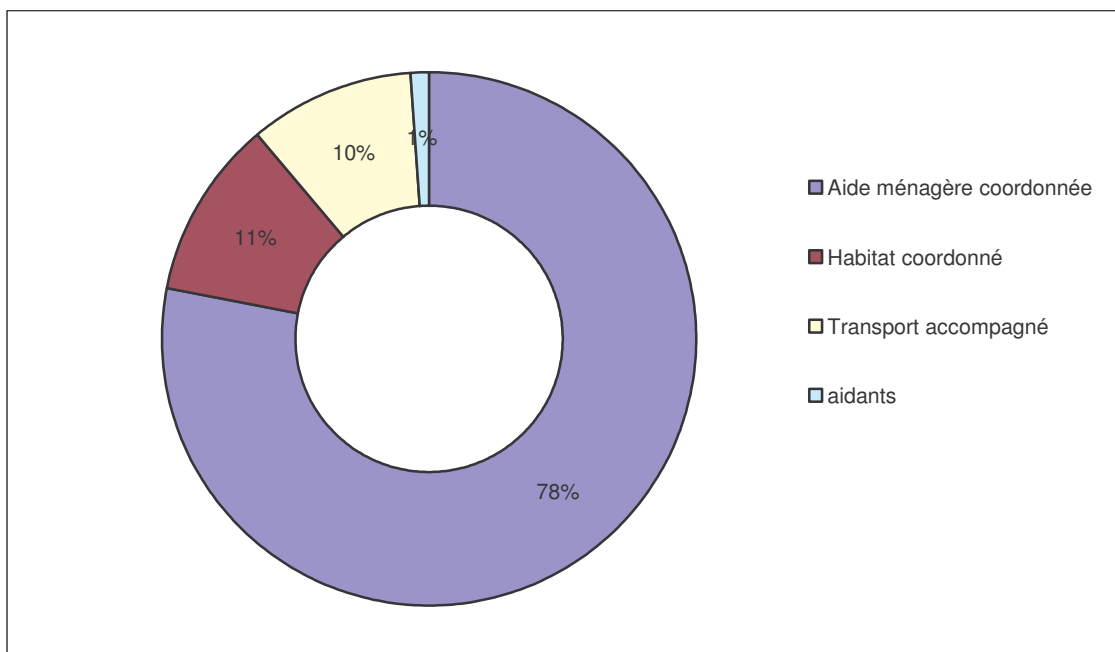
	2007	2006 <i>€ constants</i>
<b>Financement collectif</b> <b>+ 18 % par rapport à 2006</b>	<b>34,4 M€</b>	<b>29,1 M€</b>
dont 77 % de financements prioritaires	<b>26,4 M€</b>	<b>21,3 M€</b>

**Répartition des principaux financements collectifs (en %)**



	<b>2007</b>	<b>2006</b> <i>€ constants</i>
<b>Actions mutualisées</b>	<b>30,1 M€</b>	<b>27,8 M€</b>
<b>Actions coordonnées avec la CNAV</b>	<b>26,9 M€</b> <b>89 %</b>	<b>26,2 M€</b> <b>94 %</b>

**Actions mutualisées (en %)**

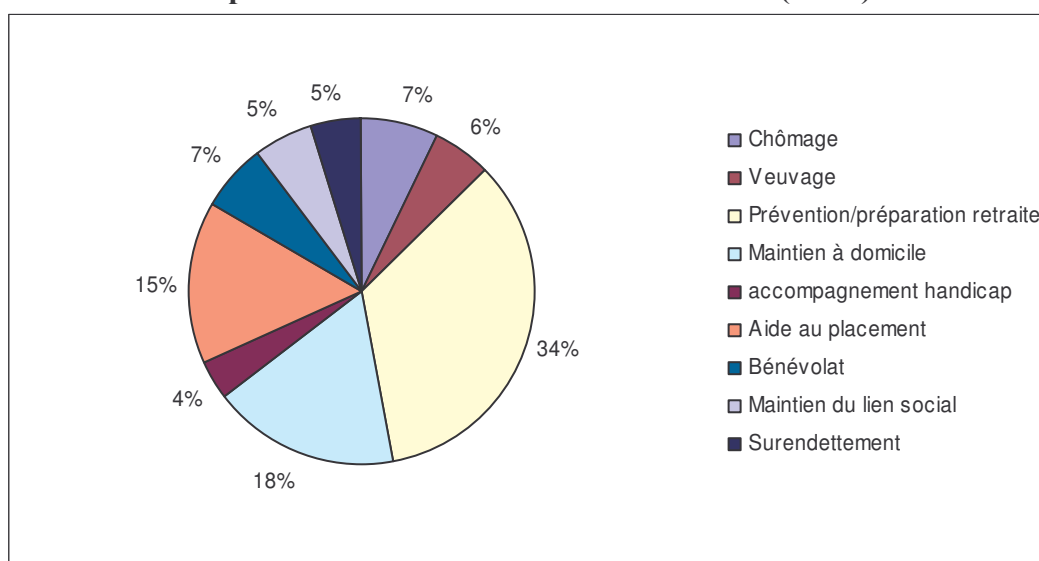


<b>Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées</b>	<b>11,8 M€</b>
<b>dont :</b>	
subventions	<b>10,8 M€</b>
prêts	<b>1 M€</b>
<b>Nombre de places souscrites en 2007</b>	<b>877</b>
dont 806 places dans les EHPAD	
<b>Le nombre de places totales au 31/12/07</b>	<b>13 839</b>
+ 6 % par rapport à 2006	
<b>Financement de places en accueil de jours</b>	<b>5 340 jours</b>

**Le fonctionnement de l'action sociale  
(charges de personnel et de fonctionnement) :**

<b>Charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>111,1 M€</b>
dont actions de service (ECO)	30,7 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	30,8 M€
dont Commissions sociales	4,5 M€
<b>Salariés en ETP</b>	<b>830,53</b>
dont ETP des Actions de service	232,16
dont ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	232,67
dont ETP pour les commissions sociales	25,36

**Répartition des ETP des actions de service (en %)**



### 3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

En 2007, à la demande des instances il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées. Ainsi, les charges du personnel dédiées aux actions mutualisées sont comptabilisées dans le compte 603110 actions mutualisées et ainsi de suite. La catégorie « actions de service » a donc été ajoutée aux interventions sociales, ce qui n'était pas le cas en 2006.

Les dépenses d'action sociale sont comptabilisées, dans un premier temps, dans les comptes individuels des institutions (comptes 603110, 603120, 603130 et 603140) pour leur montant global, y compris les charges de personnel, puis détaillées, dans un second temps, dans les « états différés » (états statistiques) distinguant les charges de personnel des autres charges. Cette méthode permet de procéder à des contrôles de cohérence entre les informations comptables et les informations statistiques.

#### 3.1 Les aides financières individuelles (hors action sociale mutualisée)

Le poste « aides individuelles » comprend toute aide financière directement versée à une personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") formalisée par une demande d'intervention sociale (pouvant être complétée par une analyse plus précise des besoins).

Le montant de ce poste en 2007 s'élève à **67,9 M€**. Il est en **diminution de 21 %** par rapport à 2006.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante. Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés des allocataires.

Libellé ligne	2007				2006				2007	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>8 341</b>	<b>7 403 691</b>	<b>19 284</b>	<b>9 614 603</b>	<b>13 465</b>	<b>8 695 903</b>	<b>48 383</b>	<b>11 852 266</b>	<b>17 018 294</b>	<b>25%</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>6 987</b>	<b>6 233 246</b>	<b>12 919</b>	<b>6 908 809</b>	<b>11 983</b>	<b>7 458 089</b>	<b>13 987</b>	<b>8 271 088</b>	<b>13 142 055</b>	<b>19%</b>
Veuveage/ Orphelin / Concubin lié au décès	1 645	1 955 979	3 621	2 266 366	2 010	2 119 076	3 383	3 332 928	4 222 345	6%
Autres : Logement / Déménagement	1 035	955 650	3 326	1 790 410	608	456 062	2 638	1 216 515	2 746 060	4%
Chômage	904	737 271	4	1 713	2 747	1 117 690	1	764	738 984	1%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	3 403	2 584 346	5 968	2 850 320	6 619	3 765 261	7 965	3 720 880	5 434 666	8%
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>163</b>	<b>27 348</b>	<b>2 243</b>	<b>614 124</b>	<b>53</b>	<b>56 841</b>	<b>29 391</b>	<b>1 437 597</b>	<b>641 472</b>	<b>1%</b>
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	0	0	1 763	475 554	0	-2 018	2 702	731 616	475 554	1%
Action d'information / Formation préventive	1	1 000	480	138 570	1	260	25 941	641 901	139 570	0%
Préparation à la retraite	162	26 348	0	0	52	58 599	748	64 080	26 348	0%
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>1 157</b>	<b>1 104 512</b>	<b>3 777</b>	<b>2 025 448</b>	<b>1 418</b>	<b>1 174 678</b>	<b>3 872</b>	<b>1 910 431</b>	<b>3 129 960</b>	<b>5%</b>
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	755	730 796	3 573	1 797 375	1 282	1 082 101	3 578	1 656 083	2 528 171	4%
Vacances personnes handicapées	341	310 949	133	145 196	136	92 577	294	254 348	456 145	1%
Structure d'accueil personnes handicapées	59	170 163	56	109 253	0	0	0	0	279 416	0%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	2	2 950	15	24 808	0	0	0	0	27 758	0%
<b>Maintien du lien social</b>	<b>34</b>	<b>38 585</b>	<b>345</b>	<b>66 222</b>	<b>11</b>	<b>6 295</b>	<b>1 133</b>	<b>233 150</b>	<b>104 807</b>	<b>0%</b>
Activités de maintien du lien social	34	38 585	345	66 222	11	6 295	1 133	233 150	104 807	0%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>2 143</b>	<b>-545 927</b>	<b>40 828</b>	<b>12 228 881</b>	<b>938</b>	<b>719 324</b>	<b>38 425</b>	<b>12 954 715</b>	<b>11 682 954</b>	<b>17%</b>
<b>Maintien à domicile</b>	<b>2 112</b>	<b>-602 604</b>	<b>39 629</b>	<b>10 938 615</b>	<b>936</b>	<b>718 468</b>	<b>37 448</b>	<b>11 909 622</b>	<b>10 336 011</b>	<b>15%</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	122	59 863	13 033	1 917 019	177	106 322	7 068	1 420 346	1 976 882	3%
Chauffage	180	71 165	10 755	4 814 303	565	297 235	13 080	5 686 543	4 885 468	7%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	148	137 054	3 823	1 911 696	75	225 254	4 429	1 946 552	2 048 750	3%
Téléalarme	15	9 401	3 662	488 628	3	700	3 700	563 128	498 029	1%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	38	26 384	2 800	616 572	48	46 685	6 688	1 478 387	642 956	1%
Autres MAD	1 609	-906 471	5 556	1 190 397	68	42 272	2 483	814 666	283 926	0%
<b>Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées</b>	<b>11</b>	<b>14 827</b>	<b>1 122</b>	<b>1 247 269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>943</b>	<b>1 002 443</b>	<b>1 262 096</b>	<b>2%</b>
Hébergement permanent en EHPAD	10	14 267	994	1 130 166	0	0	857	931 726	1 144 433	2%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	1	560	128	117 103	0	0	86	70 717	117 663	0%
<b>Aide aux aidants</b>	<b>20</b>	<b>41 850</b>	<b>77</b>	<b>42 997</b>	<b>2</b>	<b>857</b>	<b>34</b>	<b>42 649</b>	<b>84 847</b>	<b>0%</b>
Actions en faveur des aidants	20	41 850	77	42 997	2	857	34	42 649	84 847	0%
<b>AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES</b>	<b>59 151</b>	<b>21 613 906</b>	<b>58 028</b>	<b>17 619 001</b>	<b>67 456</b>	<b>26 991 099</b>	<b>2 763 774</b>	<b>24 317 123</b>	<b>39 232 907</b>	<b>58%</b>
<b>Aides à scolarité / Etudes / apprentissage</b>	<b>27 497</b>	<b>16 138 090</b>	<b>6 952</b>	<b>5 170 521</b>	<b>38 198</b>	<b>22 809 071</b>	<b>9 681</b>	<b>6 283 191</b>	<b>21 308 611</b>	<b>31%</b>
Bourses	26 932	15 935 369	6 387	4 494 733	36 902	22 315 650	8 784	5 650 143	20 430 102	30%
Aide scolarité des orphelins	565	202 721	565	675 788	1 295	493 421	897	633 048	878 509	1%
<b>Autres dépenses non prioritaires</b>	<b>26 186</b>	<b>5 020 158</b>	<b>49 070</b>	<b>12 220 311</b>	<b>28 712</b>	<b>4 013 865</b>	<b>2 752 379</b>	<b>17 627 760</b>	<b>17 240 469</b>	<b>25%</b>
Vacances	21 428	1 924 450	30 029	3 719 595	25 713	2 231 759	36 417	4 398 328	5 644 045	8%
Obsèques (hors ruptures sociales)	167	185 961	3 855	2 479 559	149	131 513	4 847	3 052 329	2 665 520	4%
Aides évènementielles	1 994	962 393	1 763	462 509	0	0	2 182	155 256	1 424 902	2%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	667	430 722	6 403	2 321 558	729	385 116	7 494	2 813 698	2 752 280	4%
Surendettement	1 091	618 819	1 551	709 525	750	555 113	857	628 407	1 328 344	2%
Hébergement pour valides	4	4 318	167	153 184	3	5 583	52	314 043	157 502	0%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	44	76 588	-1	-2 209	186	53 352	76 588	0%
Prix / Innovation sociale	10	9 735	76	19 321	0	0	70	22 426	29 056	0%
Autres dépenses non prioritaires	825	883 760	5 182	2 278 472	1 369	706 991	2 700 275	6 189 920	3 162 232	5%
<b>Prêts</b>	<b>5 468</b>	<b>455 658</b>	<b>2 006</b>	<b>228 169</b>	<b>546</b>	<b>168 163</b>	<b>1 714</b>	<b>406 173</b>	<b>683 827</b>	<b>1%</b>
Contentieux	0	998	0	0	0	1 381	0	0	998	0%
Impayés	273	215 932	331	210 313	27	37 758	1	1 342	426 245	1%
Bonification	5 137	217 068	1 674	17 576	519	129 024	1 712	404 547	234 644	0%
Prise de garantie	58	21 660	1	280	0	0	1	284	21 940	0%
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES</b>	<b>69 635</b>	<b>28 471 670</b>	<b>118 140</b>	<b>39 462 485</b>	<b>81 859</b>	<b>36 406 327</b>	<b>2 850 582</b>	<b>49 124 104</b>	<b>67 934 155</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)</b>			<b>187 775</b>	<b>67 934 155</b>			<b>2 932 441</b>	<b>85 530 431</b>		
<b>Charges de personnel</b>				<b>17 307 315</b>					<b>0</b>	
<b>TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)</b>				<b>85 241 470</b>					<b>0</b>	

- ✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **58 % des aides individuelles** et représentent **39,2 M€**. Elles comprennent :
- les bourses scolaires (tous types) : 54 %,
  - les aides aux vacances : 14 %,
  - les financements d'obsèques : 7 %,
  - les aides soins santé, cotisations mutuelles, cures... : 7 %
  - charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) pris en charge par le fonds social : 2 %.
  - autres : 16 %

### Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **21,3 M€** en 2007. Il était de 29,1 M€ en 2006. Il est en **diminution de 27%**.

Le nombre total de bourses attribuées est de 34 449, il est en **diminution de 27 %** par rapport à 2006 (13 430 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses est de 618 € :

- 587 € pour les bourses cotisants,
- 743 € pour les bourses allocataires.

Il a été choisi à partir de 2007, d'étudier le poste bourses scolaires sans distinguer les bourses d'études. Toutefois, une distinction a été introduite, l'aide à la scolarité des orphelins : 0,9 M€ pour 1 130 bourses, soit un montant moyen de 777 €.

### Autres aides non prioritaires

Elles représentent **17,9 M€** dont **0,7M€** consacrés aux charges des prêts comptabilisées sur le fonds social : 604 impayés pour 0,4 M€ (10 fois plus qu'en 2006) et des bonifications de prêts pour 0,2 M€.

Les aides non prioritaires, hors prêts, de 17,2 M€ sont en **diminution de 20 %** par rapport à 2006.

Il est à noter un montant important consacré aux frais d'obsèques hors ruptures sociales, **2,7M€** et à l'aide aux vacances **5,6 M€**, postes toutefois en diminution par rapport à 2006.

Le seul poste en forte augmentation est celui des aides événementielles qui a pratiquement été multiplié par 10 par rapport à 2006, passant de 0,15 M€ à 1,4 M€.

- ✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :
  - prévention de la perte d'autonomie,
  - accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **28,7 M€** et **42 % des aides individuelles totales**.

### **La prévention de la perte d'autonomie**

Elle représente **25 %** des aides individuelles, soit **17 M€** et le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**13 M€**), une diminution en montant de **17 %**. Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

### **L'accompagnement de la perte d'autonomie**

Ce poste représente **11,7 M€** et **17% des aides individuelles totales**, en diminution en montant de **15%** par rapport à 2006.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile, soit **10,3 M€**, hors action sociale coordonnée, et comprenant notamment l'aide traditionnellement appelée « chauffage ».

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à **17,3 M€** et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

### 3.2 Les financements collectifs

**Le poste « interventions collectives »** recouvre les sommes versées à des organismes avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et pour le financement du patrimoine (réhabilitation, création) hors vacances à partir de 2006.

Le montant des financements collectifs s'élève à **34,4 M€** en 2007. Il était d'environ 29,1 M€ en 2006. Il est en **hausse de 18 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Accompagner la perte d'autonomie,
- Bénévolat,
- Financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du champ prioritaire représentent **77 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie 38 %, puis l'accompagnement de cette perte d'autonomie 37 %.

Le premier poste concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 9,8 M€, en augmentation de 27 % par rapport à 2006. Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (subventions comptabilisées en immobilisations incorporelles).

La prévention en gérontologie est le second poste pour un montant de 7,1 M€, en diminution de 16 % par rapport à 2006 et comprend le financement des centres de prévention au nombre de 9 en 2007, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite. Cette diminution qui paraît très importante est compensée par une très forte augmentation de la part des institutions Agirc dans ce domaine, + 43% par rapport à 2006, du fait de l'ouverture des centres à toutes les institutions et à une répartition plus homogène entre les institutions des groupes de protection sociale.

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 2,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	Exercice		% du total des financements collectifs 2007	% du total des financements collectifs 2006
	2007	2006		
<b>Financement collectif</b>				
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>12 950 475</b>	<b>12 453 389</b>	<b>38</b>	<b>43</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>962 460</b>	<b>1 094 011</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	365 428	450 876	1	2
Chômage	597 032	643 134	2	2
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>7 135 211</b>	<b>8 548 246</b>	<b>21</b>	<b>29</b>
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	2 590 466	2 112 805	8	7
Action d'information / Formation préventive	2 602 168	4 935 232	8	17
Préparation à la retraite	1 460 631	1 435 445	4	5
Action de recherche et/ou innovation	481 946	64 763	1	0
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>1 832 629</b>	<b>759 323</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	988 827	169 745	3	1
Vacances personnes handicapées	125 966	170 258	0	1
Structure d'accueil personnes handicapées	394 196	129 558	1	0
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	323 640	289 762	1	1
<b>Maintien du lien social</b>	<b>3 020 175</b>	<b>2 051 810</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
Activités de maintien du lien social	3 020 175	2 051 810	9	7
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>12 813 693</b>	<b>8 085 241</b>	<b>37</b>	<b>28</b>
<b>Maintien à domicile</b>	<b>2 394 227</b>	<b>44 336</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	1 008 484	888 098	3	3
Téléalarme	264 949	399 491	1	1
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	70 328	183 640	0	1
Autres MAD	1 050 466	-1 426 892	3	-5
<b>Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées</b>	<b>9 787 016</b>	<b>7 703 768</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
Hébergement permanent en EHPAD	9 424 544	7 372 972	27	25
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	362 472	330 796	1	1
<b>Aide aux aidants</b>	<b>632 450</b>	<b>337 137</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Actions en faveur des aidants	632 450	337 137	2	1
<b>BENEVOLAT</b>	<b>669 004</b>	<b>663 439</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE</b>	<b>8 011 085</b>	<b>7 849 887</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
Autre bénévolat	38 157	215 340	0	1
Vacances	2 041 784	3 387 580	6	12
Activités culturelles, activités sociales	1 446 679	1 602 991	4	6
Prix / Innovation sociale	1 342 129	256 037	4	1
Autres dépenses non prioritaires	3 142 336	2 387 940	9	8
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)</b>	<b>34 444 257</b>	<b>29 051 956</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Charges de personnel	2 461 772	0		
<b>TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)</b>	<b>36 906 029</b>	<b>0</b>		

### 3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée en 2006 aux missions indiquées ci-dessous.

Elles ont été réparties en actions coordonnées avec la CNAV ou autres régimes et en autres actions mutualisées.

	Exercice
Libellé ligne	2007
<b>Actions mutualisées</b>	
<b>Actions coordonnées avec la CNAV et/ou autres régimes (hors charges de personnel)</b>	<b>26 866 635</b>
Aide ménagère coordonnée	23 503 886
Amélioration de l'habitat	3 240 558
Evaluation	122 191
<b>Autres actions mutualisées (hors charges de personnel)</b>	<b>3 258 834</b>
Transport accompagné	2 985 625
Aidants	273 209
<b>Total actions mutualisées (hors charges de personnel)</b>	<b>30 125 469</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 704 611</b>
<b>TOTAL (Actions mutualisées et charges de personnel)</b>	<b>33 830 080</b>

Les actions coordonnées concernent l'aide ménagère, l'amélioration de l'habitat et l'évaluation. Elles se montent à **26,9 M€** en 2007, en augmentation de **3 %**.

Les autres actions mutualisées concernent le transport accompagné (« Sortir Plus ») qui enregistre une progression très importante, + **131%** et l'aide aux aidants qui se développe fortement car initié depuis 2 ans (rappel : 1 544 € en 2006).

Ces autres actions mutualisées s'élèvent à **3,3 M€** dont 3 M€ pour le transport accompagné et représentent **11%** des actions mutualisées totales.

#### Bilan de l'action sociale coordonnée

##### Aide ménagère

Les dépenses engagées au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 23 503 886 €, elles étaient de 22 593 570 en euros constants en 2006.

La répartition entre les dépenses réalisées en complément du régime général et du régime des mines est la suivante :

- 20 571 424 € en complément du régime général (+2,5% par rapport à 2006),
- 2 932 462 € en complément de régime des mines (-14,8% par rapport à 2006).

Les prévisions budgétaires des dépenses ARRCO, avec le maintien du taux de participation des institutions à 10 % sur le nombre d'heures accordées par la CNAV, ont donc pu être respectées.

Ci-après, les principaux éléments statistiques et qualitatifs relatifs aux dépenses financées (exclusivement en coordination avec le régime général).

*Profil des bénéficiaires :*

<b>Sexe</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Hommes	18,71 %	18,63 %
Femmes	81,29 %	81,37%
<b>GIR</b>		
GIR 1 à 4	0,02 %	0,25 %
GIR5	41,58 %	41,05 %
GIR 6	58,40 %	58,71 %

La tendance visant à réduire le nombre d'heures aux personnes en GIR 6 se confirme cette année, le pourcentage diminuant encore cette année d'un demi point.

<b>Tranches d'âges</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
de 60 à 64 ans	2,07 %	1,90 %
de 65 à 69 ans	4,85 %	5,00 %
de 70 à 74 ans	11,37 %	11,93 %
de 75 à 79 ans	22,66 %	22,88 %
de 80 à 84 ans	29,60 %	30,21%
plus de 85 ans	29,45 %	28,07 %

*Répartition géographique :*

<b>REGIONS</b>	<b>DEPENSES ARRCO *2007</b>	<b>DEPENSES ARRCO *2006</b>	<b>ECART</b>
ALSACE-MOSELLE	927 880	894 868,45	+ 3,7%
AQUITAINE	1 416 437	1 328 107,15	+ 6,7%
BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE	1 213 131	1 217 648,71	- 0,4%
BRETAGNE	960 159	847 781,03	+ 13,3%
CENTRE	534 990	787 720,36	- 32,1%
CENTRE-OUEST	1 095 079	833 849,77	+ 31,3%
ILE-DE-FRANCE	2 407 965	2 635 512,48	- 8,6%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	965 444	1 039 993,44	- 7,2%
MASSIF CENTRAL	492 978	439 724,37	+ 12,1%
MIDI-PYRENEES	1 172 639	1 082 552,35	+ 8,3%
NORD-EST	987 612	907 718,89	+ 8,8%
NORD-PICARDIE	2 030 438	1 876 427,34	+ 8,2%
NORMANDIE	1 331 864	1 186 699,00	+ 12,2%
PAYS DE LOIRE	1 251 918	1 064 651,00	+ 17,6%
RHONE-ALPES	2 474 530	2 601 537,05	+ 4,9%
SUD-EST	1 308 360	1 345 517,24	+ 2,8%
TOTAL	20 571 424	20 090 278,63	+ 2,4%

\* - Dépenses complémentaires à la CNAV et hors régime minier

### Amélioration du logement

Les dépenses d'aide à l'amélioration du logement sont passées à 3 240 558 € en 2007, soit une diminution de plus de 6 %. Elle résulte d'une modification des critères retenus par la CNAV et non éligibles pour l'Arrco (attribution d'aides aux GIR 5 et 6 pour la CNAV et attribution d'aides pour les seuls travaux d'adaptation au handicap pour l'Arrco).

Ci-après, les principaux éléments statistiques et qualitatifs sur un nombre de dossiers financés d'environ 7 500 au cours de l'exercice 2007 :

<u>Age</u>	
entre 60 et 65 ans	12,6 %
entre 66 et 70 ans	17,9 %
entre 71 et 75 ans	23,15 %
entre 76 et 80 ans	22,45 %
plus de 80 ans	23,9 %

Le niveau de ressources des bénéficiaires :

- 19 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 1,
- 13 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 2,
- 13 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 3,
- 24 % des bénéficiaires avaient des ressources se situant dans la tranche 4,
- 15 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans la tranche 5,
- 16 % des bénéficiaires ont des ressources se situant dans la tranche 6.

Les différents types de travaux pris en charge :

- 23 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 1 (tous travaux conditionnant le maintien à domicile dans les situations de handicap),
- 34 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 2 (travaux de gros œuvre et de mise en conformité),
- 41 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 3 (travaux d'entretien et de second œuvre),
- 2 % des bénéficiaires ont fait réaliser des travaux de catégorie 4 (travaux d'agencement et de cadre de vie).

### L'évaluation globale des besoins des personnes âgées à domicile

L'expérimentation menée dans les départements du Gard et de l'Hérault depuis le 4ème trimestre 2006 s'est poursuivie en 2007. 8 000 dossiers d'évaluation ont été traités.

Une enquête réalisée auprès des institutions destinataires des dossiers au cours de l'exercice 2007 semble démontrer qu'il est difficile pour ces dernières d'exploiter les informations reçues en vue d'une meilleure prise en charge des personnes âgées.

 **Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 3,7 M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.**

### 3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne nous permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence,
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les places validées dans l'année par les instances des institutions, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution d'une convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique ont 99 % de probabilité de faire l'objet d'une convention et d'être enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2007, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions** versées en 2007 s'élève à **10,8 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2007 s'élève à **1 M€**. 4 institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **11,8 M€** : 91 % sous forme de subventions et 9 % sous forme de prêts.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 92 % des sommes sont consacrées à l'acquisition de lits dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 8 % sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour les personnes handicapées.

Ainsi, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2007 pour financer **806 places** en EHPAD et **71 places** en établissements pour personnes handicapées. Le stock des droits réservataires s'élève donc à **13 839 lits**, en augmentation de 6 % par rapport à 2006, sachant que dans l'année 41 droits réservataires sont arrivés à échéance.

Il est à noter qu'en 2007, les institutions Arrco ont consacré **500 000 €** environ au financement de places d'accueil de jours (5 340 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants. Cet effort a doublé par rapport à 2006.

### **3.5 Le fonctionnement de l'action sociale**

L'analyse de ces postes se fait différemment que les années précédentes. Il a été retenu deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603110 actions mutualisées, 603120 aides individuelles, 603130 interventions collectives, 603140 actions de service).

#### **3.5.1 Les effectifs**

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour :

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Arrco en 2006 se présente ainsi :

		ETP > 0,10
<b>Aides individuelles (1)</b>	Aides individuelles prioritaires	160,45
	Aides individuelles non prioritaires	71,49
<b>Actions de service (1)</b>	Chômage	16,68
	Veuvage	13,17
	Prévention/préparation retraite	78,99
	Maintien à domicile hors ASC	40,87
	Accompagnement handicap	8,55
	Aide au placement PA	35,22
	Bénévolat prioritaire	12,56
	Bénévolat non prioritaire	2,57
	Maintien du lien social (hors transport accompagné)	12,34
	Accompagnement surendettement	11,21
<b>Investissement et financement collectif (1)</b>	Investist et financt collectif non prioritaire	6,24
	Investist et financt collect handicap	6,68
	Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	22,38
<b>Aides individuelles (1)</b>	Prêt	17,88
	Evaluation	0,84
<b>Actions mutualisées (1)</b>	Maintien à domicile ASC	7,56
	BDS	2,91
	Suivi droits réservataires	10,43
	Pilotage propriétés	4,13
	Transport accompagné	11,97
	Procédure EHPAD	9,56
	Aide aux aidants	7,82
<b>Activités centrales (2)</b>	Pilotage / Management / Fonctions centrales	232,67
	Commissions sociales	25,36
<b>Total ETP à calculer</b>		<b>830,53</b>
<b>dont Activité Action Sociale (1)</b>		<b>572,50</b>
<b>dont Activités Centrales (2)</b>		<b>258,03</b>

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, à savoir **55,22** correspondent à **7 %** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **29,06 ETP**, soit **3,5 %**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **160,45 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **19,3 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **95,61 ETP**, soit **11,5 %**.

En 2007, **25,36 ETP** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions..

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...) et de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **232,67 ETP**, soit **28 %** de l'effectif total.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent **598,37 ETP**. Ils sont en hausse de 17,5% par rapport à 2006. En effet, les ETP « pilotage, management, fonctions centrales » avaient été sous évalués en 2006 (+ 84,22 en 2007).

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- chômage,
- veuvage,
- prévention/préparation retraite,
- maintien à domicile hors ASC,
- accompagnement handicap,
- aide au placement personnes âgées,
- bénévolat,
- maintien du lien social « Sortir Plus »,
- surendettement.

En 2007, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de **232,16** soit **28 %** des ETP totaux.

### **3.5.2 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques**

Le tableau ci-après synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de services, correspondant à **572,50 ETP**, sont présentées dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales et restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 111,1 M€ et se répartit comme suit :

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>57,8 M€</b>	
Charges de personnel des interventions sociales	39,8 M€	69 %
Charges de personnel de gestion courante	18 M€	31 %
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>52,1 M€</b>	
<b>Frais spécifiques</b>	<b>1,2 M€</b>	

En 2007, les charges de personnel ont augmenté de 7% par rapport à 2006.

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 18% et les frais spécifiques ont diminué de 15%.

Rapportée à la dotation sociale, la part des charges consacrée au fonctionnement des services (charges de personnel et de fonctionnement incluses dans la gestion courante) représente 28,6% en 2007, contre 28,4 % en 2006.

## Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	160,45	11 172 541	10 068 547		21 241 088
Aides individuelles non prioritaires	71,49	4 978 030	4 486 135		9 464 166
Chômage	16,68	1 161 471	1 046 702		2 208 173
Veuvage	13,17	917 061	826 443		1 743 503
Prévention/préparation retraite	78,99	5 500 274	4 956 775		10 457 049
Maintien à domicile hors ASC	40,87	2 845 882	2 564 671		5 410 553
Accompagnement handicap	8,55	595 358	536 529		1 131 887
Aide au placement PA	35,22	2 452 458	2 210 123		4 662 581
Bénévolat prioritaire	12,56	874 585	788 164		1 662 749
Bénévolat non prioritaire	2,57	178 956	161 272		340 228
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	12,34	859 266	774 359		1 633 624
Accompagnement surendettement	11,21	780 581	703 449		1 484 030
Investist et financt collectif non prioritaire	6,24	434 507	391 572		826 079
Investist et financt collect handicap	6,68	465 145	419 183		884 328
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	22,38	1 558 376	1 404 388		2 962 764
Prêt	17,88	1 245 030	1 122 004		2 367 034
Evaluation	0,84	58 491	52 712		111 203
Maintien à domicile ASC	7,56	526 422	474 405		1 000 827
BDS	2,91	202 631	182 608		385 239
Suivi droits réservataires	10,43	726 267	654 503		1 380 770
Pilotage propriétés	4,13	287 582	259 165		546 748
Transport accompagné (ex CDL)	11,97	833 501	751 141		1 584 642
Procédure EHPAD	9,56	665 687	599 908		1 265 596
Aide aux aidants	7,82	544 526	490 720		1 035 247
Pilotage / Management / Fonctions centrales	232,67	16 201 403	14 600 491		30 801 894
Commissions sociales	25,36	1 765 881	1 591 389	1 121 317	4 478 587
<b>Total ETP à calculer</b>	<b>830,53</b>	<b>57 831 912</b>	<b>52 117 359</b>	<b>1 121 317</b>	<b>111 070 588</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>57 831 912</b>				
<b>Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)</b>	<b>52 117 359</b>				
<b>Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)</b>	<b>1 121 317</b>				



Les prêts individuels



## Les prêts individuels

### Sur le fonds technique

#### Prêts au logement au 31/12/07:

<b>9 594</b>	<b>28,4 M€</b>
<b>Nombre de prêts accordés en 2007</b> - 48 % par rapport à 2006	<b>446</b>
<b>Montant total attribué</b>	<b>3,5 M€</b>
<b>Montant moyen du prêt</b> - 25 % par rapport à 2006	<b>7 817 €</b>



## 4. Les prêts individuels

### 4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiels. Ainsi quatre institutions y ont eu recours en 2007 pour un montant total de **1 M€** (dont 0,9 M€ par BTP-Retraite).

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : 0,7 M€. Ce montant comprend la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds technique pour 0,2 M€, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts et les impayés pour 0,4 M€.

### 4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds technique

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds technique.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 2P et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,96 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 4,16 % au 1<sup>er</sup> avril et de 4,60 % au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> octobre.

<i>2007 ARRCO</i>	NOMBRE	MONTANT
<b>Prêts individuels au logement</b>		
<b>Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent</b>	<b>12 789</b>	<b>33 179 427</b>
Cotisants	12 002	30 520 165
Retraités	787	2 659 262
<b>Prêts accordés au cours de l'exercice</b>	<b>446</b>	<b>3 486 324</b>
Cotisants	317	2 792 993
Retraités	129	693 331
<b>Prêts remboursés au cours de l'exercice</b>	<b>3 641</b>	<b>8 291 428</b>
Cotisants	3 507	7 638 324
Retraités	134	653 104
<b>Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice</b>	<b>9 594</b>	<b>28 374 323</b>
Cotisants	8 812	25 674 834
Retraités	782	2 699 489
<b>Participants débiteurs</b>	<b>439</b>	<b>647 093</b>
Cotisants	375	574 095
Retraités	64	72 998

A fin 2007, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **28,4 M€**.

Il concerne **9 594 prêts en cours** : 92 % consentis à des actifs et 8 % à des allocataires.

Dans l'année, 446 nouveaux prêts ont été consentis : 71 % en faveur des actifs et 29 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2006 de 48 %.

Le montant moyen du prêt est de 7 817 € en diminution de 25 % par rapport à 2006.

Le nombre de participants débiteurs représente 4,6 % des prêts en cours mais le montant des débits ne constituent que 2,3 % de l'encours total des prêts. Depuis 2003, ces sommes sont donc couvertes par le prélèvement de 0,15 points compris dans les taux consentis.

Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 17,88 ETP y sont dédiés pour un montant **2,4 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Ce nombre d'ETP est en diminution de 8 % par rapport à 2006. En effet, un certain nombre d'institutions ont opté pour la gestion externalisée de leurs prêts au logement. A ce jour ces charges restent affectées sur le fonds social.



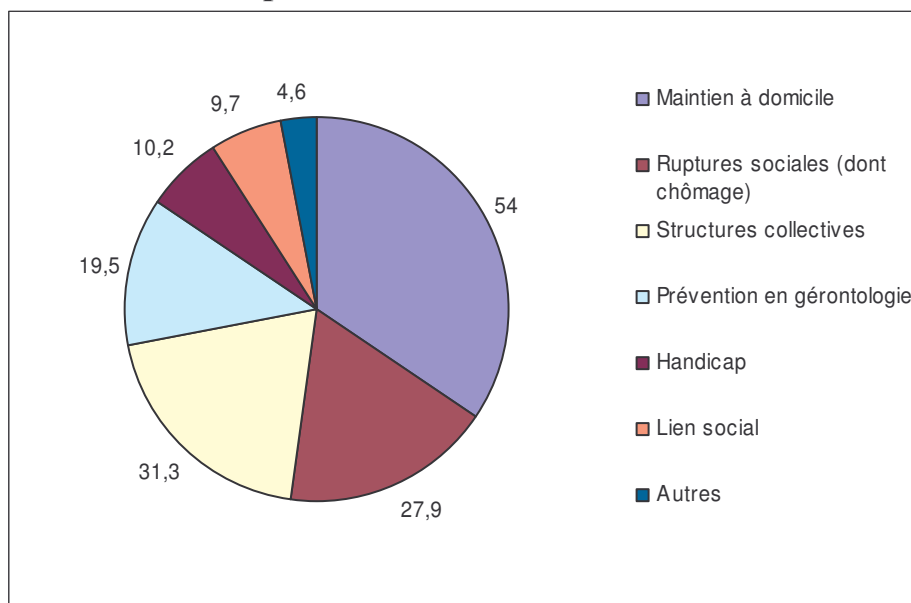
## Bilan des orientations sociales prioritaires



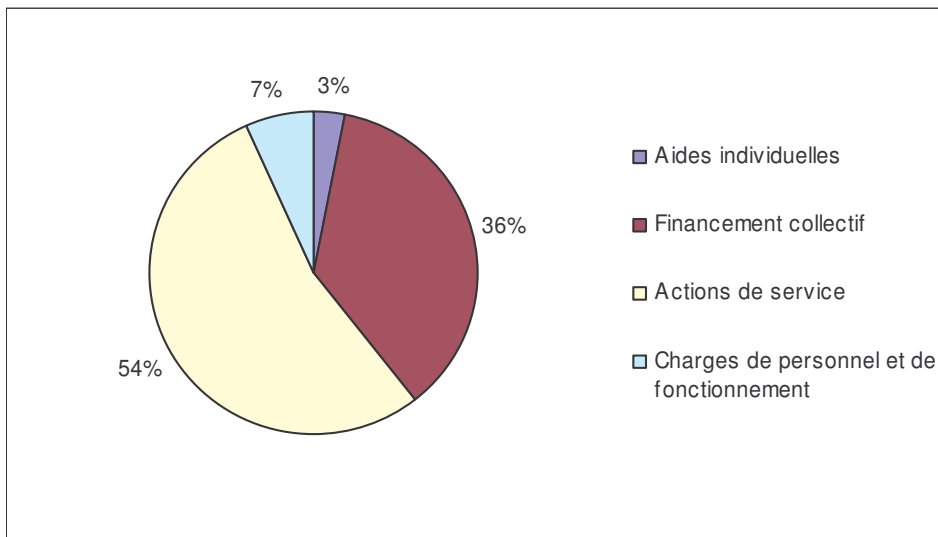
## Les orientations prioritaires

	2007	2006 <i>€ constants</i>
<b>Dépenses consacrées aux orientations prioritaires</b> (incluant les charges de personnel et les actions de service)	<b>157,2 M€</b>	<b>148,7 M€</b>
<b>% de la dotation sociale</b>	<b>64 %</b>	<b>53,5 %</b>
dont :		
Maintien à domicile	54M€	53,7 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	27,9 M€	30,1 M€
Structures collectives	31,3 M€	26,3 M€
Prévention	19,5 M€	21,5 M€
Handicap	10,2 M€	9,3 M€
Lien social	9,7 M€	6,5 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	4,6 M€	1,3 M€

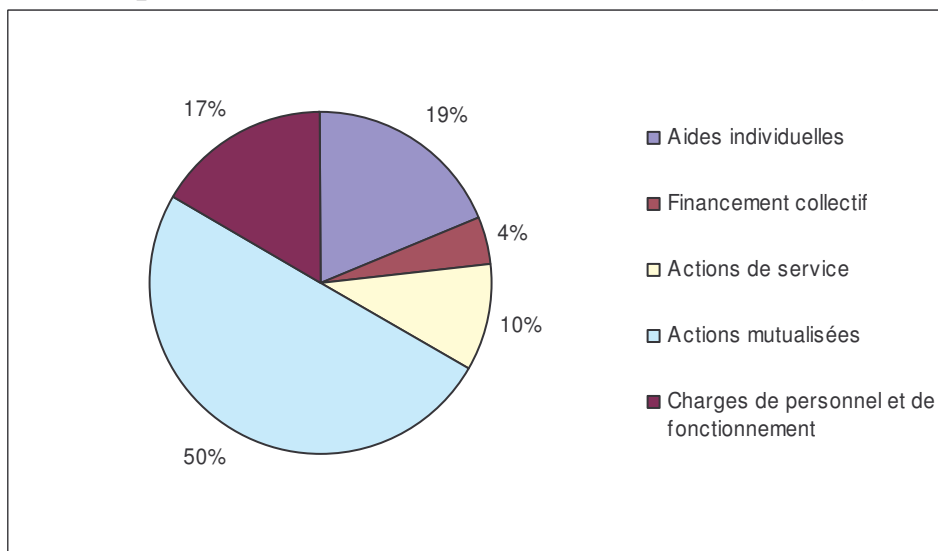
**Répartition en millions d'euros**



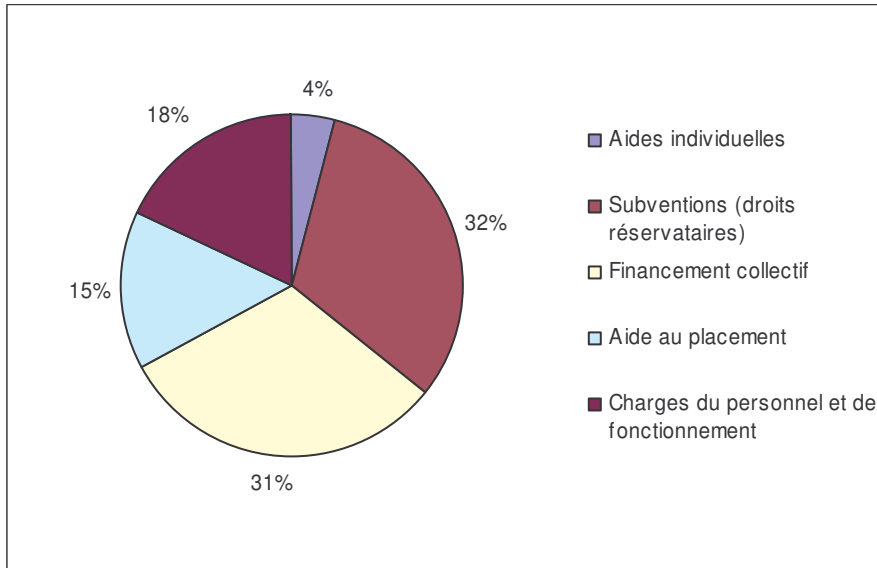
### La prévention en gérontologie (en %)



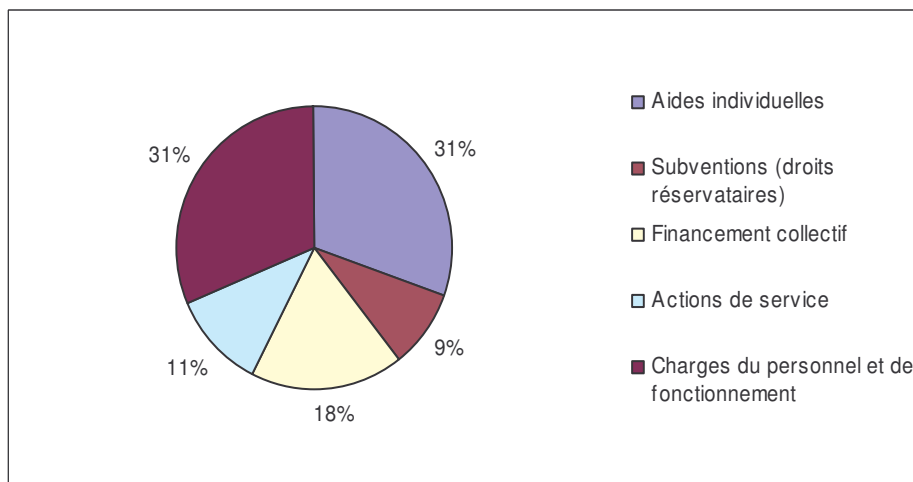
### La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



## L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



## L'accompagnement des personnes handicapées (en %)





## 5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires définies par les instances de l'Arrco proposent une démarche d'accompagnement, global et évolutif, de la personne qui vieillit en développant des actions dans les domaines suivants :

- la prévention de la perte de l'autonomie,
- la préservation de l'autonomie à domicile, en insistant sur le maintien du lien social et l'aide aux aidants naturels,
- et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement.

A ces axes principaux s'ajoutent l'accompagnement du handicap et le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Enfin, dans le domaine des établissements en propriété, un plan médico-social et sanitaire a été finalisé en 2007.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles),
- les financements accordés aux organismes oeuvrant dans ces différents champs sociaux (financements collectifs),
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place,
- les actions de service,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus.

Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **157,2 M€**, soit **64 % de la dotation sociale**. Le montant 2006 représentait 53,5 % de la dotation sociale 2006. Cela conduit à une progression de 10 points de l'utilisation de la dotation sociale.

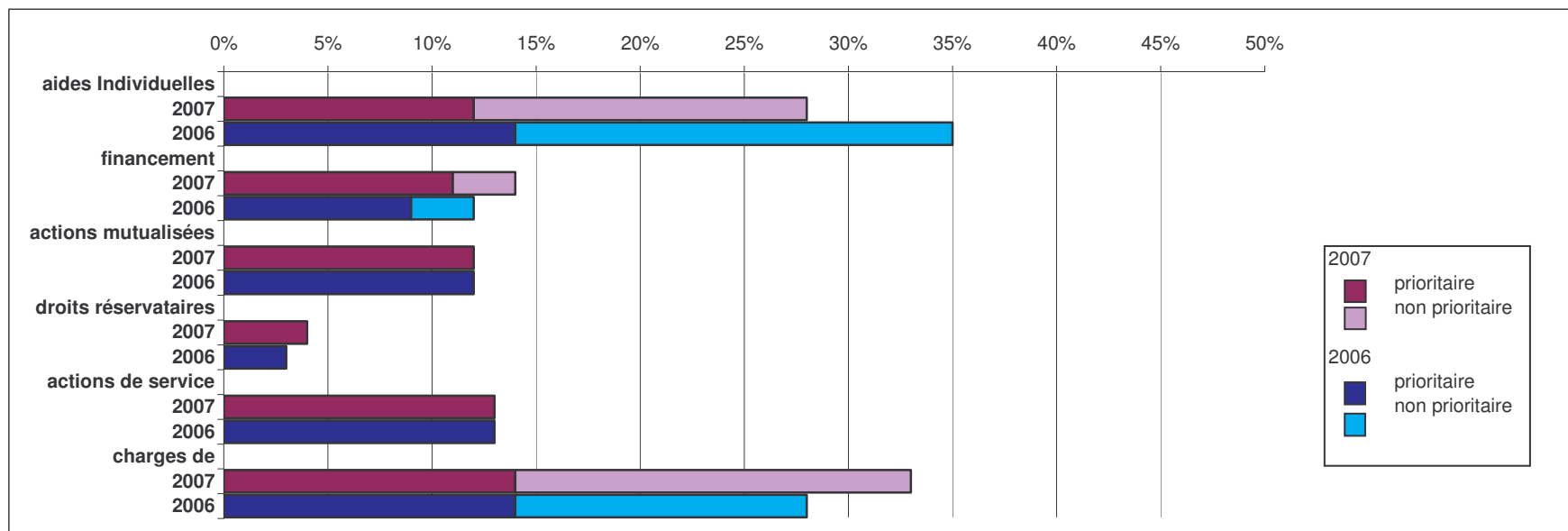
Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté en 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc les efforts importants des institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires.

## Synthèse des orientations prioritaires 2007

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% dotation
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>17 018 294</b>	<b>12 950 475</b>	<b>2 985 625</b>	<b>863 650</b>	<b>18 758 879</b>	<b>14 725 294</b>	<b>67 302 216</b>	<b>27%</b>
Rupture sociale	13 142 055	962 460			3 951 676	9 833 989	27 890 180	11%
Prévention en gérontologie	641 472	7 135 211			10 457 049	1 274 488	19 508 220	8%
Accompagner le handicap	3 129 960	1 832 629		863 650	1 131 887	3 200 735	10 158 861	4%
Maintien du lien social	104 807	3 020 175	2 985 625		3 218 266	416 082	9 744 955	4%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>11 682 954</b>	<b>12 813 693</b>	<b>27 139 844</b>	<b>9 931 973</b>	<b>15 798 762</b>	<b>10 082 491</b>	<b>87 449 717</b>	<b>36%</b>
Maintien à domicile	10 336 011	2 394 227	26 866 635		6 522 583	7 917 785	54 037 240	22%
Structures PA	1 262 096	9 787 016		9 931 973	8 240 933	2 031 025	31 253 043	13%
Aide aux aidants	84 847	632 450	273 209		1 035 247	133 681	2 159 434	1%
<b>BENEVOLAT PRIORITAIRE</b>		<b>669 004</b>			<b>1 662 749</b>	<b>74 985</b>	<b>2 406 738</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 701 248</b>	<b>26 433 172</b>	<b>30 125 469</b>	<b>10 795 623</b>	<b>36 220 390</b>	<b>24 882 770</b>	<b>157 158 672</b>	<b>64%</b>

## Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Elles représentent 64 % de la dotation sociale 2007



## 5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>641 472</b>	<b>1 494 438</b>	<b>-57,08%</b>	<b>0,26%</b>
Bilan de prévention	475 554	729 598	-34,82%	
Action info/formation	139 570	642 161	-78,27%	
Préparation retraite	26 348	122 679	-78,52%	
<b>Financement collectif</b>	<b>7 135 211</b>	<b>8 548 246</b>	<b>-16,53%</b>	<b>2,91%</b>
Centre prévention	2 590 466	2 112 805	22,61%	
Action info/formation	2 602 168	4 935 233	-47,27%	
Prépa retraite	1 460 631	1 435 446	1,75%	
Recherche/innovation	481 946	64 763	644,17%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>10 457 049</b>	<b>9 297 189</b>	<b>12,48%</b>	<b>4,27%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>1 274 488</b>	<b>2 191 448</b>	<b>-41,84%</b>	<b>0,52%</b>
<b>Total</b>	<b>19 508 220</b>	<b>21 531 321</b>	<b>-9,40%</b>	<b>7,97%</b>

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention.

### *Les centres de prévention Agirc-Arrco*

*En mars 2007, le Conseil d'administration de l'Agirc a validé l'accord donné par les instances du Groupe Vauban-Humanis, pour la création d'un centre de prévention Agirc-Arrco à Rouen.*

*L'ouverture était prévue en fin d'année 2007. Toutefois, compte tenu de difficultés rencontrées dans le recrutement du médecin-directeur, l'ouverture a été décalée au premier semestre 2008, en accord avec les 4 autres groupes fondateurs : IONIS, MEDERIC, MORNAY et REUNICA.*

*Il a été convenu que les fonds appelés tiendraient compte de ce décalage.*

*Le groupe PREMALLIANCE a fait savoir à la fédération qu'il avait un projet de centre de prévention à Clermont-Ferrand. Deux autres projets sont également en réflexion par les institutions de retraite complémentaire.*

Les engagements dans le domaine de la prévention ont diminué en 2007 de 9,4 %. Ces dépenses constituent 8 % de la dotation sociale 2007.

## 5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

### Le maintien à domicile

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>10 336 011</b>	<b>12 629 105</b>	<b>-18,16%</b>	<b>4,22%</b>
Aide domicile hors ASC	1 976 882	1 527 684	29,40%	
Chauffage	4 885 468	5 983 777	-18,35%	
Adaptation habitat hors ASC	2 048 750	2 171 806	-5,67%	
Téléalarme	497 561	563 829	-11,75%	
Garde à dom/tierce personne/...	642 956	1 525 072	-57,84%	
Autres	283 926	856 938	-66,87%	
<b>Financement collectif</b>	<b>2 394 227</b>	<b>44 994</b>	<b>5221,21%</b>	<b>0,98%</b>
Aide domicile hors ASC	1 008 484	888 098	13,56%	
Téléalarme	264 949	399 491	-33,68%	
Garde à dom/tierce personne/...	70 328	183 640	-61,70%	
Autres	1 050 466	-1 426 234	-173,65%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>26 866 635</b>	<b>26 135 409</b>	<b>2,80%</b>	<b>10,97%</b>
Aide ménagère coordonnée	23 503 886	22 593 570	4,03%	
Amélioration de l'habitat	3 240 558	3 541 839	-8,51%	
Evaluation	122 191	0	0,00%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>5 410 553</b>	<b>5 954 855</b>	<b>-9,14%</b>	<b>2,21%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>1 112 030</b>	<b>1 140 995</b>	<b>-2,54%</b>	<b>0,45%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>7 917 785</b>	<b>7 785 436</b>	<b>1,70%</b>	<b>3,23%</b>
<b>Total</b>	<b>54 037 240</b>	<b>53 690 793</b>	<b>0,65%</b>	<b>22,07%</b>

Cet axe prioritaire comporte toutes les actions en faveur du maintien à domicile y compris l'action sociale mutualisée, coordonnée avec la CNAV et le régime minier (aide ménagère, amélioration de l'habitat et évaluation à domicile en partenariat avec les centres de prévention) qui s'élève à 26,9 M€.

Au total ce domaine d'intervention pèse **54 M€** en 2007, il est en augmentation de **0,7%** rapport à 2006. Les financements collectifs ont fortement progressé mais en même temps, les aides financières ont diminué d'un montant équivalent : cela est certainement dû à une erreur de ventilation des dépenses en 2006. Le maintien à domicile correspond à **22 %** de la dotation sociale du régime.

### Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien à domicile a été retenu un programme prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir Plus ».

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	104 807	239 445	-56,23%	0,04%
Financement collectif	3 020 175	2 051 810	47,20%	1,23%
Actions mutualisées -Transport accompagné	2 985 625	1 305 101	128,77%	1,22%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 633 624	1 644 725	-0,67%	0,67%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	1 584 642	843 516	87,86%	0,65%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	416 082	452 549	-8,06%	0,17%
<b>Total</b>	<b>9 744 955</b>	<b>6 537 146</b>	<b>49,07%</b>	<b>3,98%</b>

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement de subventions versées à des organismes oeuvrant dans ce domaine et d'actions de service ECO pour conseiller et orienter les ressortissants.

En 2007, le transport accompagné continue de se développer. Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant qui a **augmenté de 129 %** par rapport à 2006, soit 3 M€. Les charges de personnel et de

fonctionnement du transport accompagné s'élèvent à 1,6 M€ (0,8 M€ de charges de personnel et 0,8 M€ de charges de fonctionnement). Ces montants correspondent à la part Arrco du dispositif qui représente entre 90 et 95 % du montant total Agirc-Arrco. En 2007, 40 départements sont engagés dans le dispositif du transport accompagné.

Au total le maintien du lien social pèse 9,7 M€, soit 4 % de la dotation, en progression de 49%.

<p><b>Couverture</b></p> <p><i>Le déploiement de la prestation « transport accompagné » s'est organisé en 2007 pour atteindre une couverture de 40 départements en fin d'année. Par ailleurs, un nombre croissant d'institutions a retenu de communiquer sur le dispositif auprès de ses allocataires. Ainsi, l'ensemble des allocataires d'un département donné, peut progressivement prétendre à l'attribution du service, quelle que soit l'institution dont il relève.</i></p> <p><b>Aspect qualitatif</b></p> <p><i>Les constats des institutions ont été similaires à ceux des exercices précédents. La prestation rencontre un accueil très favorable de la part des bénéficiaires et la bonne adéquation entre l'objectif du maintien du lien social de la personne âgée et l'offre de transport accompagné proposée s'est largement confirmée.</i></p> <p><i>Il apparaît d'autre part très clairement que la mise en œuvre de cette prestation, bien que progressive, a permis de positionner l'action sociale de la retraite complémentaire sur un niveau novateur conjuguant prévention et maintien du lien social, répondant à un besoin non satisfait.</i></p> <p><b>Nouvelle appellation</b></p> <p><i>Les travaux visant à faire évoluer le nom du dispositif jusqu'à présent associé à celui de l'émetteur des titres utilisés, vers une « marque » spécifique à l'action menée par les régimes Agirc-Arrco ont été menés au cours de l'exercice 2007. Le terme « <b>Sortir Plus</b> » déjà utilisé pour la communication a été retenu, il sera également utilisé pour la dénomination des chèques à partir de janvier 2008.</i></p>
--

## L'aide aux aidants

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	84 847	43 854	93,48%	0,03%
Financement collectif	632 450	337 137	87,59%	0,26%
Actions mutualisées Aide aux aidants	273 209	1 545	17585,38%	0,11%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service				
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 035 247	757 578	36,65%	0,42%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	133 681	76 923	73,79%	0,05%
<b>Total</b>	<b>2 159 434</b>	<b>1 217 037</b>	<b>77,43%</b>	<b>0,88%</b>

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2007 a vu se concrétiser les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré avec les institutions en 2006.

En 2007, les dépenses enregistrées ont **augmenté de 77%** par rapport à 2006. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter institutions pour être éligibles à un financement mutualisé. La saisine des fédérations pour des projets faisant appel à un financement mutualisé a été effective en 2007 et une **dizaine** de projets d'actions ont pu être validés.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

#### **Plan d'actions en faveur des aidants familiaux**

*Les institutions sont encouragées, dans un souci d'accompagnement des aidants familiaux en quête de répit, de relais et de soutien de leur aide auprès de leur proche en perte d'autonomie :*

- à développer les actions d'information et de prévention via l'organisation de conférences-débats, de sessions d'information et d'échanges, de groupes de paroles...,
- à s'engager dans une démarche prospective locale afin de promouvoir de nouveaux services et biens pour les aidants familiaux à l'aide d'un cadre juridique pour formaliser tout partenariat. Cette dynamique vise à développer un panel de solutions de répit.
- à renforcer leur politique d'investissement au sein de structures alternatives à l'hébergement permanent : structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour lesquels de nouveaux outils d'évaluation ont été élaborés et intégrés à la procédure d'investissements des établissements sociaux (procédure EHPAD).

*En 2007, un groupe de travail a été formé, en vue d'élaborer une évaluation longitudinale du Plan d'aide aux aidants.*

*Ces travaux ont abouti à la réalisation d'un support unique de recueil d'informations qui a donné lieu à un premier bilan.*

*Ce dernier met en exergue une action forte des IRC en faveur de l'information et de la formation des aidants familiaux en situation ou en devenir. Cette action constitue l'étape première et indispensable pour les identifier et les amener à faire appel au soutien des IRC dans le cadre de l'accompagnement au quotidien de leur proche.*

*En revanche les résultats sont peu significatifs en nombre quant à la promotion de solutions de répit compte tenu de la nouveauté du dispositif.*

*Pour conclure, ce bilan, est un premier jalon, un temps zéro, qui permettra d'évaluer le déploiement dudit Plan.*

### **5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement**

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres</b>	<b>1 262 096</b>	<b>1 002 443</b>	<b>25,90%</b>	<b>0,52%</b>
Hébergement EHPAD	1 144 433	931 726	22,83%	
Solution de répit/autres	117 663	70 717	66,39%	
<b>Financement collectif</b>	<b>9 787 016</b>	<b>7 703 768</b>	<b>27,04%</b>	<b>4,00%</b>
Hébergement EHPAD	9 424 544	7 372 972	27,83%	
Solution de répit/autres	362 472	330 796	9,58%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>4 662 581</b>	<b>4 583 810</b>	<b>1,72%</b>	<b>1,90%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>3 578 352</b>	<b>4 058 926</b>	<b>-11,84%</b>	<b>1,46%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>2 031 025</b>	<b>1 762 851</b>	<b>15,21%</b>	<b>0,83%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires PA</b>	<b>9 931 973</b>	<b>7 196 963</b>	<b>38,00%</b>	<b>4,06%</b>
<b>Total</b>	<b>31 253 043</b>	<b>26 308 762</b>	<b>18,79%</b>	<b>12,76%</b>

Les orientations prioritaires définies par les instances incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance et en souscrivant de nouvelles réservations. En parallèle, le nouveau plan médico-social et sanitaire (2008-2012) demande un effort tout régime confondu de 1 000 places par an.

En 2007, les institutions Arrco ont réservé 806 places dans des EHPAD pour 41 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **765 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 425 en 2006, soit une progression de **180%**.

Au regard des 1 000 places pour les 2 régimes, l'objectif est atteint car les institutions Agirc, en 2007, ont validées le financement de 296 nouveaux droits.

Le montant des dépenses est de **9,9 M€ en 2007**, en augmentation de **38 %** par rapport à 2006. Il ne prend pas en compte le montant des prêts de 1 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan) mais prend en compte les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire). En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures.

En 2007, **67 projets d'établissements** étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont obtenu une validation. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, sauf le centre et le centre-ouest, des dossiers ont été validés et portés à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes. Les 3 régions dans lesquelles le plus grand nombre de structures a été proposé sont l'Aquitaine, 10 établissements et Rhône Alpes et Languedoc-Roussillon, 7 établissements.

Parmi ces 67 projets : 5 sont des projets de création d'accueil de jour et 62 des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

En 2007, parmi ces 62 établissements, **17 entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé par les institutions de retraite**, c'est-à-dire **27 %** des structures entrant dans le champ de la procédure EHPAD.

#### **5.4 Le parc médico social propriété des institutions**

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe, en 2007, **68 établissements et 6 873 lits** sur toute la France (métropolitaine et DOM). Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2007, le montant accordé est de **9,4 M€**, en augmentation de **27 %** par rapport à 2006.

### Le parc médico social et sanitaire en propriété

Les missions d'inventaire et d'audit du parc des établissements médico-sociaux et sanitaires en propriété, menées en 2006, ont abouti en juillet 2007 à la validation du Plan stratégique 2008-2012 par les instances Agirc et Arrco. Les axes forts préconisés dans les travaux d'élaboration ont été retenus, à savoir :

- la **différenciation du parc par une qualité de prestations identifiée** dans des domaines tels, notamment, la bienveillance ou l'attention portée aux déficits sensoriels ou cognitifs
- le **développement de synergies entre établissements du parc** et la dynamique d'intégration dans les filières gérontologiques
- la **structuration professionnalisée du pilotage**

L'évolution du parc doit néanmoins se faire à périmètre constant, une réflexion sur la création de nouvelles structures étant reportée après l'issue des négociations entre partenaires sociaux prévue fin 2008.

Le Plan se déploiera sur cinq ans à compter de 2008, mais dès 2007 les groupes ont contribué, au travers de groupes de travail inter institutions, à en préparer la mise en place : refonte des indicateurs de veille pour un suivi du parc préventif et prospectif optimisé et conception d'un support exhaustif et harmonisé de promotion des établissements.

## 5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>3 129 960</b>	<b>3 091 788</b>	<b>1,23%</b>	<b>1,28%</b>
Autonomie et vacances	2 984 316	3 091 788	-3,48%	
Structures d'accueil	307 174	0	0,00%	
<b>Financement collectif</b>	<b>1 832 629</b>	<b>764 805</b>	<b>139,62%</b>	<b>0,75%</b>
Autonomie et vacances	1 114 793	345 485	222,68%	
Structures d'accueil	717 836	419 320	71,19%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 131 887</b>	<b>1 865 520</b>	<b>-39,33%</b>	<b>0,46%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>3 200 735</b>	<b>2 389 570</b>	<b>33,95%</b>	<b>1,31%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires handicap</b>	<b>863 650</b>	<b>1 171 599</b>	<b>-26,28%</b>	<b>0,35%</b>
<b>Total</b>	<b>10 158 861</b>	<b>9 283 280</b>	<b>9,43%</b>	<b>4,15%</b>

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap sont en augmentation de 9,4 % par rapport à 2006.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de 71 nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité de coordination pour l'action en faveur des personnes handicapées).

## 5.6 Le soutien aux personnes en difficulté ou en rupture sociale

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>13 142 055</b>	<b>15 783 560</b>	<b>-16,74%</b>	<b>5,37%</b>
Chômage	738 984	1 138 368	-35,08%	
Autres	12 403 071	14 645 191	-15,31%	
<b>Financement collectif</b>	<b>962 460</b>	<b>1 094 011</b>	<b>-12,02%</b>	<b>0,39%</b>
Chômage	597 032	643 134	-7,17%	
Autres	365 428	450 876	-18,95%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>3 951 676</b>	<b>3 380 676</b>	<b>16,89%</b>	<b>1,61%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>9 833 989</b>	<b>9 884 354</b>	<b>-0,51%</b>	<b>4,02%</b>
<b>Total</b>	<b>27 890 180</b>	<b>30 142 600</b>	<b>-7,47%</b>	<b>11,39%</b>

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc ...

En 2007, les institutions y consacrent **27,9 M€** soit **11,4 %** de leur dotation sociale. Les montants sont en diminution de 7 % par rapport à 2006 L'effort porte sur les aides individuelles, 13,1 M€ soit 47 % et sur l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment par les actions de service, 4 M€ soit 14 %.

Par ailleurs, dans le tableau sur les aides individuelles vu au point 3.1, il apparaît que plus de la majorité des aides individuelles, soit **53 %**, sont accordées en faveur des allocataires.







## Conclusion

En 2007, la forte progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires amorcée en 2006 s'est confirmée. En effet, ces dépenses atteignent **64 % de la dotation sociale** contre 53,5 % en 2006 et 41,6 % en 2005.

Ce sont les nouveaux domaines d'intervention qui progressent les plus fortement : le maintien du lien social, + 49 % et l'aide aux aidants, + 79 %.

Le maintien à domicile reste le premier axe d'intervention prioritaire où se concentrent 34 % des engagements des institutions (y compris mutualisés). Vient ensuite l'accompagnement en structures collectives avec 20 % des engagements prioritaires.

Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté en 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc les efforts importants des institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires. De plus, les comparaisons proposées avec l'année 2006 sont faites à périmètre constant et marquent donc les axes de progrès pour l'ensemble du régime.

Une analyse sur les différentes formes d'aides engagées par les institutions Arrco montrent que :

- Les financements collectifs sont en progression de 18 % et 77 % entrent dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent le plus gros poste de dépenses de l'action sociale et seules 42 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire. Les bourses scolaires représentent 31 % de ces aides mais la baisse constatée depuis 2005 s'accroît en 2007 (- 27 %) et pour rappel -6% en 2006.
- En 2007, de nouvelles actions mutualisées, hors action sociale coordonnée avec la CNAV, se sont fortement développées (+ 49 %). La plus importante d'entre elles concerne le transport accompagné « Sortir Plus » dont le déploiement est significatif auprès des allocataires.
- Le personnel en ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service représente 28 % du personnel de l'action sociale.

Les disponibilités à long terme augmentent pour atteindre 16,86 mois de charges, compte tenu du résultat excédentaire lié principalement au résultat financier.

Enfin, l'année 2007 a également vu aboutir d'importantes réflexions structurantes pour la prochaine période :

- la mise en place des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco,
- le plan médico-social et sanitaire 2008-2012.

Plus globalement, les actions menées tant au travers du travail inter-institution qu'au sein de chaque groupe de protection sociale, visent à renforcer la qualité du service rendu et l'optimisation des moyens existants.

Pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignés les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Arrco.







## Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2007

<i>ARRCO</i>	2007	2006
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS	244 982 389	241 162 303
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 310 944	13 413 476
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	20 339 646	21 257 174
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	459 713	1 308 414
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>272 092 692</b>	<b>277 141 367</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>173 168 862</b>	<b>150 763 336</b>
ACTIONS MUTUALISEES	33 830 080	35 895 143
AIDES INDIVIDUELLES	85 241 470	93 411 588
INTERVENTIONS COLLECTIVES	36 906 029	21 456 605
ACTIONS DE SERVICE	17 191 283	
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>80 647 443</b>	<b>105 255 613</b>
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	39 849 834	67 379 604
SERVICES EXTERIEURS	1 749 527	1 740 350
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	193 987	201 265
CHARGES DE PERSONNEL	67 827	- 162 753
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	33 573 004	23 762 568
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 213 264	12 334 579
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>253 816 305</b>	<b>256 018 949</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>18 276 387</b>	<b>21 122 418</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>40 359 377</b>	<b>53 737 767</b>
<b>Charges financières</b>	<b>10 477 824</b>	<b>17 226 760</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>29 881 553</b>	<b>36 511 007</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>16 538 119</b>	<b>8 029 466</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>17 800 204</b>	<b>11 730 596</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 262 085</b>	<b>- 3 701 130</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>	<b>84 517</b>	<b>111 496</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>46 980 372</b>	<b>54 043 791</b>

## Annexe 2 : Bilan du fonds social 2007

### Bilan Actif

<i>ARRCO</i>	2007	2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	175 524 810	165 146 979
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	- 175 491 202	164 764 659
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 288 353	249 701 808
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	124 735 062	121 960 962
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	210 339 853	208 633 862
- DEPRECIATIONS	- 7 435 290	9 701 045
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>321 491 462</b>	<b>327 055 983</b>
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	472 438 815	475 713 538
- DEPRECIATIONS	552 935	260 778
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	1 000 000	890 000
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>472 885 880</b>	<b>476 342 760</b>
AUTRES CREANCES	13 934 022	14 529 196
- DEPRECIATIONS	979 325	1 044 673
DISPONIBILITES	79 556 728	63 617 323
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>92 511 425</b>	<b>77 101 846</b>
COMPTES DE REGULARISATION	347 709	805 130
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>347 709</b>	<b>805 130</b>
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>2 660 082</b>	<b>627 827</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>889 896 558</b>	<b>881 933 546</b>

## Bilan Passif

<i>ARRCO</i>	2007	2006
RESERVE	565 260 023	504 710 913
RESULTAT DE L'EXERCICE   Excédent	46 980 372	54 043 791
Déficit		
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>612 240 396</b>	<b>558 754 704</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	915 248	962 176
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>613 155 643</b>	<b>559 716 880</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61 243 313	62 268 789
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>61 243 313</b>	<b>62 268 789</b>
DETTES FINANCIERES	107 134 761	116 740 235
AUTRES DETTES	51 403 366	64 717 541
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>158 538 127</b>	<b>181 457 776</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	43 848 846	46 109 885
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>43 848 846</b>	<b>46 109 885</b>
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>13 110 629</b>	<b>32 380 216</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>889 896 558</b>	<b>881 933 546</b>

### Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2007

<i>FEDERATION ARRCO</i>	2007	2006
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Interventions sociales</b>		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
<b>Produits financiers</b>	12 937	9 178
<b>Charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	12 937	9 178
<b>Produits exceptionnels</b>	2 081 793	273 100
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2 081 793	273 100
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	2 094 730	282 278

## Annexe 4 : Bilan de la fédération 2007

### Bilan Actif

<i>FEDERATION ARRCO</i>	2007	2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	924 826	312 187
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>924 826</b>	<b>312 187</b>
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	1 612 862	273 100
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	2 786	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 615 648</b>	<b>273 100</b>
COMPTES DE REGULARISATION		
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>807</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 541 281</b>	<b>585 287</b>

## Bilan Passif

<i>FEDERATION ARRCO</i>	2007	2006
RESERVE	294 367	12 089
RESULTAT DE L'EXERCICE    Excédent	2 094 730	282 278
Déficit		
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>2 389 097</b>	<b>294 367</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 389 097</b>	<b>294 367</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
DETTES FINANCIERES		23
AUTRES DETTES	152 184	290 897
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>152 184</b>	<b>290 920</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 541 281</b>	<b>585 287</b>



